

COMITÉ PERMANENT INTERÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL

INSTITUT DU SAHEL - B.P. 1530 - BAMAKO

**PROGRAMME RÉGIONAL DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL EN MATIÈRE DE
RECHERCHES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU SAHEL (PRISAS)**

**SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU SAHEL:
POINT SUR LES ÉTUDES ET
PROJET D'AGENDA DE RECHERCHE**

Josué Dioné

**Document de Recherche No. 90-02
Octobre 1990**

AVANT-PROPOS

Le Programme Régional de Renforcement Institutionnel en Matière de Recherches sur la Sécurité Alimentaire au Sahel (*PRISAS*) est une activité intégrale de la composante *Socio-Economie* du *Programme Quinquennal 1990-1994* de l'Institut du Sahel (*INSAH*). Le PRISAS est financé par l'agence Américaine pour le Développement International (*USAID*) dans le cadre de son *Accord de Coopération "Sécurité Alimentaire en Afrique"* (FSA-CA No. DAN-1190-A-00-4092-00) avec le Département d'Économie Agricole de Michigan State University (*MSU*). La mise en oeuvre de ce programme repose sur un accord passé en Novembre 1989 entre l'*INSAH* et *MSU* pour la réalisation conjointe d'activités de recherche qui visent l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations sahéliennes à travers les quatre objectifs suivants:

- renforcer les *capacités institutionnelles locales* de recherche sur les politiques et stratégies de sécurité alimentaire au Sahel,
- améliorer la *diffusion des résultats* de cette recherche,
- consolider la *formation des chercheurs* sahéliens en méthodes de recherche sur divers aspects de la sécurité alimentaire et
- stimuler la *réalisation concertée d'études pertinentes* à la sécurité alimentaire.

Les Documents produits par le PRISAS sont conçus dans l'esprit exclusif de ces objectifs. Ces documents visent essentiellement à assurer une large diffusion de l'information scientifique et technique jugée utile pour la formulation, le suivi, l'évaluation et l'ajustement continus des politiques pertinentes à la sécurité alimentaire au Sahel. Un tel effort humain, il va sans dire, ne saurait être exempt d'interprétations personnelles. Aussi, tout en restant redevables pour l'appui et le soutien apportés par les institutions impliquées dans le Programme, les auteurs de ces documents assument l'entièvre responsabilité des idées et opinions qui y sont exprimées.

Dr. Amadou T. JALLOW
Directeur Général
Institut du Sahel

Professeur Michael T. WEBER
Directeur, F.S.A. - C.A.
Michigan State University

AVERTISSEMENT

Ce document n'a nullement la prétention de présenter une synthèse exhaustive des recherches et études antérieures et actuelles qui aient un rapport évident avec les questions de sécurité alimentaire des pays sahéliens. Bien plus modestement, la revue qui suit s'articule autour d'un nombre restreint de grandes questions d'actualité en ce qui concerne les politiques relatives à la sécurité alimentaire. Partant, ce document doit être perçu comme une contribution partielle à la poursuite souhaitable d'une synthèse plus globale de l'information scientifique et technique accumulée, afin de rendre celle-ci plus accessible à une clientèle diversifiée de chercheurs, de décideurs politiques sahéliens et de partenaires au développement (bailleurs de fonds et donateurs) des Etats sahéliens. C'est dans ce souci que le document présente en section VII un résumé qui fait, à l'intention du lecteur ayant peu de temps à consacrer aux détails, une synthèse intégrale des points saillants des discussions élaborées dans le texte.

Les remarques ci-dessus indiquent clairement notre ouverture à toutes réactions indispensables à l'amélioration du produit ici présenté. Dans bien des cas, les lacunes et omissions constatées par le lecteur trouvent leur explication dans des difficultés d'accès documentaire. Aussi, sollicitons-nous vivement le maximum de critiques, commentaires, suggestions et, si possible, de documents jugés utiles à nous transmettre, suivant la convenance, à l'une des deux adresses suivantes:

***Dr. Josué Dioné
Coordinateur, PRISAS
Institut du Sahel (CILSS)
B.P. 1530 - Bamako - MALI***

***Dr. John M. Staatz
Associate Professor
Department of Agricultural Economics
East Lansing, Mi. 48824-1039 - USA***

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>AVANT-PROPOS</i>	<i>i</i>
<i>AVERTISSEMENT</i>	<i>ii</i>
I. INTRODUCTION: CRISE ALIMENTAIRE, AJUSTEMENT STRUCTUREL ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU SAHEL	1
II. SÉCURITE ALIMENTAIRE: DÉFINITION ET DIMENSIONS	3
III. PRODUCTION: AUTOSUFFISANCE ET DIVERSIFICATION	6
3.1. <i>Controverse de l'Option d'Autosuffisance Alimentaire</i>	6
3.2. <i>Mythe de l'Agriculteur/Vendeur Né de Céréales</i>	8
3.3. <i>Diversification, Formation de Capital et Croissance</i>	11
IV. ÉCHANGES EXTÉRIEURS: COMMERCE ET AIDE	13
4.1. <i>Importations Extra-Régionales: Avantages Comparatifs, Dépendance et Protection</i>	13
4.2. <i>Echanges Intra-Régionaux: Disparités, Intégration et Synergies Intersectorielles</i>	19
4.3. <i>Aide Alimentaire: Complémentarité, Triangulation et Ciblage</i>	26
V. COMMERCE INTERNE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	31
5.1. <i>Faiblesses et Réformes des Systèmes Publics de Marché et de Commercialisation</i>	31
5.2. <i>Libéralisation des Marchés et des Prix et Allocation des Ressources</i>	34
5.3. <i>Marchés Privés et Distribution: Accès à l'Alimentation</i>	39

	Pages
VI. CONSOMMATION ALIMENTAIRE ET NUTRITION	43
<i>6.1. Structure, Déterminants et Tendances de la Consommation Alimentaire</i>	43
<i>6.2. Nutrition: Au-delà des Disponibilités et de la Consommation Alimentaires</i>	48
VII. RÉSUMÉ ET PROJET D'AGENDA DE RECHERCHE	52
<i>7.1. Point sur les Connaissances en Matière de Sécurité Alimentaire au Sahel</i>	52
<i>7.2. Suggestions en Guise d'Esquisse d'Agenda de Recherches Complémentaires</i>	60
(a) <i>Insécurité Alimentaire: populations concernées, causes et liens avec les politiques</i>	60
(b) <i>Technologie, avantages comparatifs et sécurité alimentaire</i>	62
(c) <i>Dépendance de l'offre extérieure et risque d'insécurité alimentaire</i>	64
(d) <i>Fondations légales des systèmes nationaux de production et de distribution</i>	64
(e) <i>Stratégie de développement agricole global et sécurité alimentaire</i>	65
RÉFÉRENCES	67

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU SAHEL: POINT SUR LES ÉTUDES ET PROJET D'AGENDA DE RECHERCHE

Josué Dioné¹

I. INTRODUCTION: CRISE ALIMENTAIRE, AJUSTEMENT STRUCTUREL ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU SAHEL

La *crise alimentaire* des pays du Sahel ouest-africain s'est cristallisée en conquérant l'opinion internationale depuis l'avènement de la dure et longue sécheresse des années 1968-1973. C'est également pendant cette période, plus précisément en 1974, qu'émergeait d'une Conférence Mondiale sur l'Alimentation, à Rome, le concept aujourd'hui populaire de *Sécurité Alimentaire*. Ce concept s'inspirait des craintes de pénuries alimentaires chroniques et de famines de masse consécutives à la montée des cours internationaux de céréales et au retard accusé par la production alimentaire dans plusieurs pays à faible revenu de l'Asie et de l'Afrique au début des années soixante-dix (Siamwalla et Valdés, 1984; Eicher et Staatz, 1986). Les préoccupations relatives à la sécurité alimentaire ont, depuis lors, évolué d'une forte concentration sur des questions relatives à l'*offre agrégée* (accroissement de la production alimentaire intérieure et constitution de réserves internationales de grains) pour incorporer des considérations sur la *demande*, le *pouvoir d'achat* et le *droit d'accès à l'alimentation* (Reutlinger et Selowski, 1976; Sen 1981; Drèze et Sen, 1989).

Au Sahel, l'attention s'est longtemps fixée sur une sorte de *déterminisme climatique* du sort alimentaire des populations. Les raisons de la crise alimentaire devenue chronique devaient, cependant, être progressivement recherchées non seulement dans les effets pervers (certes durables) d'un *climat peu généreux*, mais aussi et surtout dans un *imbroglio de*

¹. Coordinateur du Programme Régional de Renforcement Institutionnel en Matière de Recherches sur la Sécurité Alimentaire au Sahel (PRISAS), Institut du Sahel, Bamako et Professeur Assistant, Department of Agricultural Economics, Michigan State University, East Lansing, Michigan, USA.

contraintes politiques, techniques et structurelles, résultats cumulés des stratégies coloniales d'extraction de surplus, des priorités et plans de développement inappropriés des nouveaux Etats indépendants et des conseils erronés de maints assistants expatriés dans les multiples exercices de planification du développement (Eicher, 1982; Eicher, 1988). En effet, l'explosion de la crise alimentaire coïncide avec celle tout aussi traumatisante de la quasi-déconfiture, sur les plans financier et institutionnel, d'une pléthore d'*entités publiques et para-étatiques* alors chargées de la gestion officielle et directe de la plupart des secteurs vitaux des économies nationales.² Ce marasme endémique conduit à la vague de *programmes d'ajustement structurel* qui touchent plus des deux-tiers des pays de l'Afrique au sud du Sahara et constituent, en toile de fond, un cadre conceptuel privilégié pour des réformes en faveur de politiques de *privatisation* et de *libéralisation*. L'importance incontestable des *céréales* dans l'alimentation des sahéliens confère d'emblée aux *marchés* et aux *prix* de ces produits une place de choix dans ces réformes. Le réalisme empirique l'emportant à la longue sur les considérations hypothétiques réductrices et souvent peu fondées, les réformes des systèmes alimentaires au Sahel transcendent progressivement les soucis d'une privatisation et d'une libéralisation simples des économies.

Les études qui ont souvent servi de base à la dynamique du concept de sécurité alimentaire ont naturellement évolué avec celui-ci. Au Sahel, le centre d'intérêt de ces études s'est graduellement étendu de l'estimation des ressources et emplois des céréales (*bilans céréaliers nationaux*) à des préoccupations plus ramifiées sur la *structure*, la *conduite* et les *performances des marchés céréaliers*, la *structure*, les *déterminants* et les *tendances de la consommation* et même les problèmes épineux de *nutrition*. Plus récemment se font jour des études plus complexes qui s'efforcent d'intégrer dans l'analyse les *interactions* de facteurs de plusieurs ordres dans leur rapport avec la sécurité alimentaire. C'est le cas, par exemple, des études sur les échanges intra-régionaux des céréales ou, encore, des études des effets interactifs de la *technologie*, des *institutions* et des *politiques* sur la sécurité alimentaire.

². Ce propos s'illustre fort bien par le fait que virtuellement toutes les sociétés et entreprises d'Etat récemment remises en cause au Mali étaient issues de plans de développement économique et social conçus et élaborés à une époque (1961 - 1966) où tous s'accordaient à dire que ce pays ne disposait pas de spécialistes formés en planification (Dioné, 1989a).

Si l'utilité des résultats du travail scientifique pour guider la formulation, le suivi et l'évaluation des réformes politiques et institutionnelles ne fait pas de doute, il reste que les études entreprises sur la sécurité alimentaire au Sahel à ce jour demeurent marquées par leurs caractères sporadique, cloisonné et dispersé (Institut du Sahel, 1990). Les résultats de ces études, bien qu'ayant souvent une portée régionale, sont par conséquent peu connus en dehors, voire à l'intérieur même des pays particuliers où elles sont menées. Ainsi, le point de départ d'un effort de systématisation du processus d'information des politiques sur la sécurité alimentaire devrait-il être une *revue des études* passées et en cours sur le sujet.

C'est précisément là le premier objectif de ce document qui, sans prétendre présenter une synthèse exhaustive (prévue dans un délai un peu plus long), fait un survol sélectif des acquis scientifiques sur les grandes dimensions de la problématique globale de la sécurité alimentaire au Sahel. Cette première revue demeure très restreinte, dans la mesure où elle tente de cibler les principaux dossiers de réformes en cours ou envisagées en matière de sécurité alimentaire. Le but essentiel de la synthèse des études sur ces dossiers est de déboucher sur une liste de questions fondamentales encore insuffisamment ou non répondues et, par conséquent, susceptibles de constituer un *agenda de recherches additionnelles* pertinentes aux politiques et stratégies de sécurité alimentaire au Sahel, deuxième objectif spécifique de ce document.

II. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE: DÉFINITION ET DIMENSIONS

Il est impératif, afin de bien situer le cadre conceptuel des points qui suivent, d'énoncer clairement la définition et les dimensions ici prêtées à la notion de sécurité alimentaire. En conformité avec une *approche intégrée* dans l'examen des questions relatives à l'*offre* et la *demande* alimentaires, la sécurité alimentaire peut se définir comme:

"l'accès pour tous en tout temps à une nourriture suffisante pour une vie active et saine." (World Bank, 1986, p. 1) ou, alternativement:

"la capacité d'un pays ou d'une région à assurer en tout temps que son système alimentaire procure à sa population toute entière un accès opportun à une offre alimentaire fiable pour une nutrition adéquate." (Eicher et Staatz, 1987, p. 216).³

Ces définitions sont d'autant plus utiles qu'elles donnent de la sécurité alimentaire une vue plus globale de ses dimensions essentielles. Elles intègrent tout d'abord les notions de disponibilité (offre) et d'accessibilité (demande effective) alimentaires qu'elles permettent de désagréger d'un niveau *macro-régional* ou *national* aux échelles respectives des différentes zones d'un pays, des familles et ménages et même des individus. En outre, les définitions ci-dessus s'adressent aux aspects tant *quantitatifs* (disponibilité et accessibilité des produits physiques) que *qualitatifs* (régimes de consommation et statut nutritionnel) de la sécurité alimentaire. Finalement, ces définitions tiennent compte de la dimension *stabilité* de la sécurité alimentaire en distinguant, dans le temps, le caractère *transitoire* ou *chronique* de l'insécurité de la disponibilité et de l'accessibilité des denrées alimentaires.

Des points précédents qui se rapportent à ce que Rukuni et Eicher (1987) appellent *l'équation de la sécurité alimentaire*, on retiendra que les disponibilités alimentaires peuvent être assurées à partir d'une combinaison de sources incluant la *production*, le *stockage* et le *commerce*. De même, l'accès à l'alimentation peut s'acquérir tant par la production pour *autoconsommation* que par le *marché* et d'autres mécanismes de *transfert* alimentaire. La grande majorité des populations sahéliennes vivant en milieu rural d'une agriculture de quasi-subsistance, la production vivrière revêt une importance de premier plan pour garantir à la fois la disponibilité et l'accessibilité alimentaires qui sont virtuellement indissociables pour le gros des familles rurales. Aussi, la brève revue qui suit, traitera-t-elle des dimensions disponibilité et accessibilité de la sécurité alimentaire au Sahel en rapport avec les aspects essentiels de la production, des échanges extérieurs (intra-régionaux et extra-régionaux), de la commercialisation intérieure et de la consommation alimentaire, de même que de la nutrition.

³. Les deux définitions énoncées sont traduites de l'anglais par l'auteur. On notera d'emblée que chacune de ces définitions de la sécurité alimentaire comporte les dimensions fondamentales de temps, d'individu (espace) et de nutrition (fonction d'objectifs).

L'accent particulier accordé aux *céréales* dans ce document résulte non d'un biais fortuit, mais de la place prépondérante qu'occupent ces produits dans l'alimentation et dans l'actualité des politiques relatives à la sécurité alimentaire au Sahel. Les céréales fournissent en effet plus de la moitié des calories consommées partout au Sahel et, dans la majorité des pays, 60 à 80 pourcent de la ration calorique des populations. Il n'est donc pas surprenant que, sur toile de fond d'ajustement structurel dans un cadre de crise alimentaire aiguë et de marasme financier et institutionnel des entités publiques et para-étatiques, l'attention se soit concentrée sur les *marchés céréaliers* longtemps assujettis aux lois et règles d'offices nationaux investis de pouvoirs monopolistiques. Il est cependant normal que la brève revue qui suit transcende rapidement le cadre céréalier au sens strict, d'autant plus que les questions relatives aux régimes de consommation et aux aspects nutritionnels débouchent logiquement sur la prise en compte de variables aussi diverses que les sources alternatives et niveaux de *revenus*, l'*éducation* de base, la *santé*, etc. (Drèze et Sen, 1989).⁴

⁴. Nous verrons plus loin que ces deux auteurs recommandent de distinguer, dans les analyses des problèmes de sous-alimentation et de malnutrition, les concepts d'autosuffisance alimentaire, d'adéquation alimentaire, de droit d'accès à l'alimentation et de capacités nutritionnelles.

III. PRODUCTION: AUTOSUFFISANCE ET DIVERSIFICATION

Les études et recherches sur la production vivrière dans les pays sahéliens sont trop nombreuses et variées pour en rendre un compte fidèle dans un effort aussi modeste que celui de ce document. Aussi, cette revue se limite délibérément au survol des principales catégories d'études qui mettent en rapport direct certains attributs des systèmes de production avec les stratégies et les politiques relatives à la sécurité alimentaire.

3.1. *Controverse de l'Option d'Autosuffisance Alimentaire*

Il n'est guère surprenant que, compte-tenu d'une prise de position politique explicite des gouvernements des Etats sahéliens en faveur de la poursuite d'objectifs d'*autosuffisance alimentaire* nationale, les efforts d'examen de la production vivrière se soient fortement concentrés sur la capacité globale du secteur agricole à faire face aux besoins de consommation agrégés. Dans cet esprit, le Projet Diagnostic Permanent (DIAPER) du CILSS a entrepris et poursuit depuis 1984 un effort qui vise, à travers un appui surtout méthodologique aux services nationaux de statistiques agricoles, l'amélioration des données de base sur les *bilans et perspectives alimentaires* des pays du CILSS. Les analyses faites par DIAPER de la situation alimentaire par pays et à l'échelle sous-régionale du Sahel restent donc très agrégées dans l'espace et dans le temps et très centrées sur la dimension disponibilité de la sécurité alimentaire des populations.⁵

D'importants efforts ponctuels de recherches ont par ailleurs été consentis à l'examen des principaux déterminants de la production céréalière et l'analyse des contraintes majeures à l'instauration et au maintien d'un équilibre entre celle-ci et les besoins de consommation en céréales tant dans leur niveau que leur structure. Les tentatives de synthèse régionale des résultats de ces études font invariablement ressortir le poids de l'*instabilité des facteurs agro-climatiques* et du *manque de technologies conséquentes* dans la détermination de la capacité

⁵. Il faut toutefois noter que, dans son rapport sur la situation alimentaire en 1988/89, DIAPER fait une brève mention de l'accessibilité alimentaire par rapport au niveau relativement bas des prix résultant d'une abondance relative de céréales.

des secteurs agricoles nationaux à nourrir les populations des pays sahéliens (Matlon, 1987; Shapiro et Berg, 1988). Fortes de ce constat largement partagé se sont développées des études, d'orientation surtout macro-économique, centrées sur l'examen des options d'autosuffisance alimentaire sous l'angle des avantages comparatifs. Les résultats de ces études tendent, d'une manière générale, à supporter l'hypothèse que les *coûts réels en devises des ressources locales* engagées dans la production des céréales (du riz en particulier) sont si élevés, qu'une stratégie alimentaire basée sur la recherche d'un degré d'autosuffisance accrue impliquerait de forts *coûts d'opportunité* et des effets négatifs sur la sécurité alimentaire des populations (Abt Associates, 1985; Stryker et al., 1987; Martin, 1988; Shapiro et Berg, 1988).

La *faible compétitivité* de l'agriculture vivrière au Sahel s'expliquerait essentiellement par des facteurs de trois ordres. Premièrement, les *prospects d'innovation technologique* de cette agriculture semblent *pessimistes*: manque de variétés à haut rendement et résistantes à la sécheresse pour les mil et sorgho; absence ou faiblesse de rentabilité des engrains chimiques sur ces mêmes cultures; coûts élevés de réhabilitation et d'entretien d'aménagements hydro-agricoles pour le riz et raréfaction des terres non marginales pour une extension des surfaces en céréales en général et en maïs en particulier (Shapiro et Berg, 1988). Deuxièmement, des facteurs tels que les stratégies de gestion du risque par les agriculteurs inhibent la *réponse de l'offre paysanne aux signaux de prix* des produits vivriers et ce, d'autant plus que les améliorations technologiques sont lentes à venir dans le contexte sahélien caractérisé par de sévères contraintes agro-climatiques et l'insuffisance d'infrastructures et de biens et services publics d'appui au secteur agricole. Troisièmement, l'urbanisation, les coûts relatifs de conditionnement et de préparation et, par conséquent, les tendances des préférences et habitudes des populations sont autant de facteurs qui, plus que les *prix relatifs* des produits, favorisent une *orientation des profils de consommation alimentaire vers les céréales importées* (riz et blé) aux dépens des céréales traditionnelles locales, mil, sorgho et maïs (Delgado, 1987; Rogers et Lowdermilk, 1988; Reardon, 1989). Une telle dynamique des structures de consommation limite d'autant plus les prospects d'autosuffisance céréalière que le riz et le blé sont justement les deux céréales dans la production desquelles les pays sahéliens exhibent le moindre degré d'avantages comparatifs.

Cette argumentation défavorable à l'option d'assurer les disponibilités céréalières exclusivement par les productions intérieures sahéliennes (autosuffisance céréalière) n'est toutefois pas partagée par l'ensemble des analystes des problèmes alimentaires des pays sahéliens. Gentil et Ledoux (1988) et Gentil (1989), en particulier, mettent en garde contre les *thèses anti-protectionnistes* prononcées à l'égard de l'agriculture vivrière au Sahel. Leur critique en huit points des conclusions avancées par Shapiro et Berg tente d'abord d'établir une évidence de possibilités d'*accroissement des rendements* en céréaliculture au Sahel par l'utilisation, soit de variétés de mil et sorgho de cycle court et résistantes à la sécheresse dans les zones de moins de 600 mm de pluie, soit d'engrais sur le sorgho dans les zones de plus de 600 mm de pluie, ou de la culture attelée et d'engrais pour le maïs dans les franges les plus humides de la sous-région. L'augmentation de la production en riz, défendent-ils, peut se réaliser de manière efficace, à condition, d'une part, de réduire les coûts d'investissement par une plus grande compétition privée, moins d'assistance technique et une *participation paysanne effective à la co-gestion* des périmètres et, d'autre part, d'adopter des techniques de réhabilitation et d'exploitation moins onéreuses en *double culture* dans les aménagements existants, tout en exploitant au mieux le potentiel en *riziculture pluviale* dans les zones appropriées comme celles du Sud du Mali. Ces chercheurs réfutent trois autres hypothèses généralement avancées dans les thèses anti-protectionnistes: (1) celle de l'incompatibilité apparente entre objectifs d'autosuffisance alimentaire et d'accroissement des productions agricoles de rente, compte-tenu des *complémentarités entre cultures*, (2) celle de rigidité de l'offre paysanne face aux prix de céréales dans des situations de *marchés garantis* et de disponibilité de facteurs de production et (3) celle d'irréversibilité des profils de consommation que pourraient affecter une meilleure *transformation* et une *diminution des coûts de commercialisation* et des prix des céréales locales.

3.2. *Mythe de l'Agriculteur/Vendeur Net de Céréales*

Tandis que le débat scientifique et politique sur l'option d'une sécurisation des disponibilités alimentaire globales axée primordialement sur des stratégies d'autosuffisance reste d'actualité, des études d'une autre catégorie se penchent davantage sur les stratégies de

sécurité alimentaire au niveau des *ménages et familles* des différentes couches des populations sahariennes, y compris celles des agriculteurs. Ces études, quoique d'orientation plutôt micro-économique, ont une portée macro-économique non négligeable, dans la mesure où elles mettent en lumière non seulement les déterminants du *comportement des familles agricoles* vis-à-vis la production, les transactions et le stockage de sécurité de céréales, mais aussi les effets interactifs de la technologie, des institutions et des politiques sur ce comportement. Les résultats de ces efforts d'investigation empirique informent non seulement sur les comportements micro-économiques, mais également sur la validité des *perceptions et compréhensions hypothétiques* sur lesquelles se fondent certaines politiques ayant des incidences alimentaires majeures.

L'hypothèse implicite d'une *dichotomie* tranchée entre les agriculteurs perçus en tant que groupe homogène de *producteurs* et *vendeurs* de céréales, face aux *consommateurs* (généralement urbains) *acheteurs* de ces produits, s'avère non fondée partout où des études empiriques ont abordé cette question au niveau des familles agricoles au Sahel. Il a ainsi été mis en évidence qu'au Mali, par exemple, jusqu'à 43 pourcent des familles d'agriculteurs font, pour combler le déficit de leur propre production par rapport à leurs besoins de consommation, appel à des achats nets de céréales et ce, même en année de bonne production dans les meilleures zones agricoles du Sud du pays (Dioné, 1987; Dioné, 1989a). Ces *achats nets* qui peuvent égaler jusqu'à 20 pourcent de la production céréalière familiale dans certaines zones au sud du Mali représentent, pendant la période de soudure, 40 à 96 pourcent des céréales totales consommées par les ménages dans les régions plus arides du Nord comme celle de Gao (Dioné, 1989a; Stephen et Mehta, 1989). Une étude similaire fait ressortir qu'au sud-est du Sénégal, les achats nets de céréales par les familles d'agriculteurs en 1986 variaient de 33 Kg à 48 Kg par équivalent-consommateur adulte, soit de 16 à 25 pourcent des disponibilités céréalières annuelles (Goetz, 1988; Goetz et al., 1988).

Ces faits impliquent une certaine complexité pour la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques agro-alimentaires dans la mesure où, contrairement à la conception classique, certains producteurs de denrées alimentaires de base telles que les céréales doivent être également inclus parmi les consommateurs de ces mêmes produits. Cette réalité

constatée même dans des pays exportateurs nets de céréales comme le Zimbabwe met en exergue le dilemme que pose le *rôle dualiste des prix* des produits alimentaires au Sahel.⁶ L'augmentation des prix au producteur des céréales soulève en effet le conflit entre, d'une part, l'objectif de *stimulation à moyen ou long terme* de la production par une telle politique et, d'autre part, la recherche d'*équité à court terme* envers les consommateurs (particulièrement ceux les plus pauvres) dont le revenu réel et le pouvoir d'achat sont largement tributaires du niveau des prix des produits alimentaires de base (Dioné, 1986 b). Or, au Sahel, ces consommateurs-acheteurs de céréales comptent dans leurs rangs un nombre important de producteurs agricoles déficitaires. Les effets négatifs sur le pouvoir d'achat et l'accès des consommateurs à l'alimentation seraient ainsi, en l'absence de mesures de compensation, le coût à payer à court terme pour assurer à moyen terme des disponibilités alimentaires accrues à partir d'une production intérieure stimulée par des prix plus élevés des céréales au producteur.

Même une telle ligne de raisonnement semble être remise en cause par les résultats des études sur les déterminants du comportement des agriculteurs sahéliens vis-à-vis les productions vivrières. Les prix sur les marchés des produits ne constituent qu'une (et pas nécessairement la plus importante) catégorie de facteurs qui influencent la *volonté* et, mieux, la *capacité* des agriculteurs d'augmenter leur production de *surplus commercialisables* de céréales. La volonté et la capacité de produire plus dépend non seulement de l'importance de la *demande effective* (solvable), mais aussi et surtout des *technologies* agricoles disponibles et de la performance des *institutions* telles que les marchés des facteurs de production et les systèmes de vulgarisation et de financement (crédit) agricoles qui influencent de façon décisive l'investissement des agriculteurs (Dioné, 1988; Weber et Jayne, 1988; Staatz, 1989). Aussi est-il à craindre qu'en présence d'une faiblesse notoire de la demande effective et d'imperfections institutionnelles importantes, la réponse du producteur à l'accroissement des

⁶. Timmer, Falcon et Pearson (1983) et Timmer (1986) présentent une bonne discussion de ce dilemme des prix des produits alimentaires qui, à leur avis, constitue le noeud des politiques alimentaires. Une synthèse de l'évidence de ce problème crucial établie empiriquement dans le cadre des études de l'Accord Conjoint entre l'USAID et Michigan State University sur la sécurité alimentaire au Mali, Sénégal, Somalie, Rwanda et Zimbabwe est donnée par Weber et al. (1988). Rohrbach (1988) rapportait que suivant les zones pluviométriques, 15 et 25 pourcent des petits producteurs agricoles sont acheteurs nets de céréales. Les détails sont discutés par Dioné (1989a) pour le Mali et Goetz (1989) pour le Sénégal.

prix des céréales ne soit trop faible pour compenser l'érosion du pouvoir d'achat qu'impose à court terme l'augmentation correspondante du coût de l'alimentation.

3.3. *Diversification, Formation de Capital et Croissance*

De plus en plus d'études s'accordent à prêter à la *formation de capital* au niveau de l'exploitation agricole un rôle prépondérant dans les stratégies de développement et de réalisation de la capacité de l'agriculteur à répondre aux signaux de prix véhiculés par les marchés des produits. Or, la *diversification* de la production dans des spéculations à valeur élevée apparaît comme un élément crucial dans ce processus de formation de capital. Ceci revient à admettre que les *cultures de rente* destinées à l'exportation et certaines *activités non agricoles* pourraient être d'une importance particulière dans les stratégies alimentaires tant en milieu rural qu'à l'échelon national (Liedholm et Mead, 1987; Dioné, 1987; Reardon, Matlon et Delgado, 1988; D'Agostino, 1988; Dioné 1989a; Goetz, 1989; Lele et al. 1989; Maxwell et Fernando, 1989; Ndoye, 1989).

L'importance des revenus du *coton* ou de l'*arachide* pour la sécurité alimentaire et l'investissement des familles agricoles ne fait plus de doute dans des pays comme le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal. Dioné (1989a et 1989c) démontre que, dans la zone Mali-Sud par exemple, la croissance agricole relativement soutenue au cours des deux dernières décennies résulte surtout d'une stratégie centrée sur un ensemble d'activités (recherche, vulgarisation, approvisionnement en intrants et en crédit agricoles, transformation, commercialisation et investissement dans l'infrastructure) verticalement coordonnées pour l'accroissement de la production et des revenus de la filière cotonnière. Ces revenus ont servi non seulement à supporter le secteur cotonnier, mais également à satisfaire les *obligations monétaires* (impôts, taxes, dettes, etc.) des agriculteurs et à financer l'*investissement* dans d'autres activités agricoles et non agricoles, y compris la production céréalière, l'élevage, le petit commerce et les infrastructures communautaires (centres de santé, maternité, écoles, centre d'alphabétisation, etc.). Cet investissement conjugué aux complémentarités techniques (culture attelée, arrière-effet des engrangements du coton dans les rotations, etc.) entre le coton et

les céréales dans les systèmes de production expliquent, dans une large mesure, que les agriculteurs engagés dans la culture du coton produisent également plus de céréales par actif et per capita que leurs pairs qui s'investissent presqu'exclusivement dans la céréaliculture.⁷

Cette évidence empirique suggère la nécessité d'un examen plus approfondi des stratégies macro-alimentaires au Sahel, dans la mesure où la recherche de formation de capital par une diversité d'activités (cultures de rente, activités non agricoles) pourrait offrir des opportunités efficaces de promotion des productions vivrières et ainsi contribuer à la réalisation d'un niveau d'autosuffisance plus élevé et durable. Dans cette optique, les résultats d'études récentes sur la sécurité alimentaire en Afrique Sub-saharienne indiquent qu'une plus grande attention doit être accordée aux *synergies* entre (a) *activités* de production (spéculations et filières) diverses; (b) *politiques* de différents ordres (prix, marchés, financement, fiscalité, etc.) et; (c) *institutions* et *technologies* qui influencent de façon décisive les incitations, les capacités et les performances des systèmes agro-alimentaires nationaux (Weber et Jayne, 1988; Dioné, 1989a).

⁷ Pour les deux campagnes 1985/86 et 1986/87 au Mali, la production céréalière par tête d'un échantillon de producteurs fortement accros à la culture du coton dans la zone de la CMDT s'élevait, en moyenne, à 2,7 fois celle de familles agricoles comparables de l'Opération Haute-Vallée, une zone marginalement engagée dans la culture cotonnière en dépit de son potentiel agro-écologique similaire à celui de la CMDT (Dioné, 1989c).

IV. ÉCHANGES EXTÉRIEURS: COMMERCE ET AIDE

Les apports extérieurs (importations commerciales et aide) constituent, conformément aux définitions de la sécurité alimentaire adoptées plus haut, des alternatives ou compléments à la production et au stockage intérieurs comme sources de disponibilités alimentaires. Aussi est-il logique de concevoir qu'au niveau national, la dimension *disponibilité* de l'équation de la sécurité alimentaire soit assurée lorsque le déficit de la production et des stocks alimentaires intérieurs par rapport aux besoins agrégés de consommation est comblé par l'importation à titre onéreux ou gratuit de produits alimentaires. Cette équation, quoiqu'évidente et simple à formuler, est cependant à la base d'un des principaux débats actuels des politiques et stratégies alimentaires, occasionnant un nombre sans cesse croissant d'études. Face à l'évidence combinée d'une baisse tendancielle de la production céréalière par tête et d'une hausse soutenue de la consommation per capita de riz et de blé importé au cours des deux décennies 1961-1980 s'est développé à travers le Sahel, un quasi-syndrome de dépendance et de vulnérabilité alimentaire vis-à-vis de l'extérieur.⁸ Il convient de distinguer ici les préoccupations relatives à l'*aide* alimentaire de celles concernant les *importations commerciales* et, au niveau de celles-ci, les dimensions *intra-régionale* et *extra-régionale* des échanges commerciaux.

4.1. *Importations Extra-Régionales: Avantages Comparatifs, Dépendance et Protection*

D'une manière générale, les Etats sahéliens ont jusqu'ici très peu adhéré, dans leurs politiques, à une stratégie d'ouverture aux importations commerciales comme source alternative désirable et durable d'approvisionnement en céréales. Ceci est bien traduit par Badiane (1988) qui, sur la base du constat d'une forte corrélation entre la production intérieure et la consommation et d'une corrélation non-négative entre la production et les

⁸. Delgado et Miller (1984) estiment qu'au Sahel, de 1961-65 à 1976-80, la production per capita accusait une baisse annuelle de 2 pourcent pour le mil, 1,3 pourcent pour le sorgho, 3 pourcent pour le maïs et 1,4 pourcent pour le riz; entre 1966-70 et 1976-80, la consommation per capita accusait une hausse de 29 pourcent pour le riz et le blé contre une baisse de 12 pourcent pour les mil, sorgho et maïs. Pour l'ensemble des pays du CILSS (Cap Vert exclu), la moyenne annuelle des apports extérieurs totaux de céréales est progressivement passée de quelque 681.000 tonnes en 1970-74 à 698.000 tonnes en 1977-79, 1.201.000 tonnes en 1980-84 et 1.444.000 tonnes en 1985-86 (Shapiro et Berg, 1988).

importations de céréales dans six pays d'Afrique de l'ouest dont cinq au Sahel, conclut que ces pays ont peu fait appel aux importations pour stabiliser leur consommation nationale au cours des années soixante et soixante-dix. La méfiance à l'égard d'une forte *dépendance* des importations ou, alternativement, la relative propension au *protectionnisme* des Etats sahéliens, reposeraient sur des raisons de plusieurs ordres.

Tout d'abord, les Etats sahéliens adoptent la position dominante qu'un recours accentué à l'approvisionnement alimentaire à partir de sources extérieures met la sécurité alimentaire de leurs populations à la merci des politiques des pays exportateurs (Shapiro et Berg, 1988). La perception de ce risque est d'autant plus forte que la majorité des observateurs estiment que les cours mondiaux des céréales sont maintenus à des niveaux artificiellement bas par des politiques de *dumping* telles que les subventions à l'exportation par les USA, la Thaïlande et la plupart des autres principaux pays exportateurs. La présence de tels éléments d'imperfection sur le marché international résulte en une compétition déloyale pour les agriculteurs sahéliens, tandis que l'éventuelle réversibilité des politiques des exportateurs constitue un risque important d'insécurité alimentaire. En effet, Matthews (1989) considère qu'une libéralisation des échanges des produits agricoles et une réduction du soutien à la production agricole des pays développés à la suite des *négociations du GATT* dans le cadre de l'*Uruguay Round* pourraient aboutir, pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, aux résultats incertains d'une perte de 35 à 165 millions de dollars en revenus et d'une détérioration de 60 millions de dollars à une amélioration de 200 millions de dollars de la balance en devises. Une telle perspective implique, pour l'Afrique de l'ouest, d'éventuelles répercussions négatives sur la sécurité alimentaire par suite d'une diminution de revenu réel sous l'effet dépressif qu'aurait la hausse consécutive des cours mondiaux sur les termes de l'échange. La *baisse tendancielle des termes de l'échange* des pays sahéliens d'un indice (base 1980=100) de 130 en 1977 à 95 en 1987 constitue en soi une autre raison de la désaffection relative que manifestent les gouvernements des pays de la région eu égard aux politiques de *libre échange intégral* sur le plan alimentaire (Ghersi, Martin et Larivière, 1989).

L'instabilité des cours mondiaux des produits alimentaires importés par les pays sahéliens est aussi perçue comme un source d'insécurité de l'approvisionnement à partir des importations. *Le caractère résiduel du marché mondial du riz* implique que des fluctuations climatiques même faibles dans les principaux pays producteurs peuvent entraîner d'importants changements dans les flux commerciaux et les prix internationaux de ce produit (Shapiro et Berg, 1988). En dépit de cette instabilité des cours mondiaux qui constitue également une contrainte majeure pour le développement de la production agricole ouest africaine, Blein, Daviron et Tubiana (1989) prévoient qu'un marché céréalier protégé dans cette région rencontrera deux types de difficultés dans le cadre d'une nouvelle donne du GATT. D'une part, les efforts de protection se veraient contraints par un renforcement des préférences à l'importation qu'encourageraient les tendances des marchés mondiaux et la capacité des Etats à négocier des *conditions préférentielles* avec les pays exportateurs. Par ailleurs, les gains d'exportation nécessaires au financement de la protection seraient compromis par l'évolution de la concurrence internationale. Dans l'esprit de ce dernier argument mais sur un autre plan, Badiane (1988) estime, à partir d'une corrélation positive entre la production vivrière et les recettes d'exportation, que c'est précisément des *contraintes en devises* qui limitent la capacité des pays sahéliens à user du recours aux importations pour stabiliser leur consommation alimentaire.

La tendance à une *extraversion croissante des profils de la demande pour la consommation* vers le riz et le blé dont la production locale est encore relativement inefficace est également perçue comme un danger d'insécurité alimentaire. Les raisons proposées par différentes études de l'émergence d'une telle tendance ont été résumées plus haut et comprennent, outre et plus que les prix relatifs des produits, des facteurs tels que l'urbanisation, l'évolution de la structure de l'emploi, l'augmentation du coût d'opportunité du temps de travail des femmes et le coût inférieur de conditionnement/préparation de ces céréales (Delgado, 1989b; Reardon, 1989; Reardon, Thiombiano et Delgado, 1989). L'implication majeure de la *faible sensibilité de la demande du riz aux prix des autres céréales* est qu'une augmentation du prix du riz sous les effets de mesures protectionnistes, par exemple, réduirait le revenu réel des travailleurs urbains pauvres, détériorant ainsi leur pouvoir d'achat tant pour le riz que pour les autres produits et, par conséquent, leur sécurité

alimentaire. En outre, Badiane (1989) juge que, même sur le plan régional, les systèmes alimentaires ouest africains sont si instables que l'*isolement des marchés nationaux* de sources d'approvisionnement extra-régionaux plus stables tendrait à aggraver les problèmes d'insécurité alimentaire.

En dépit des mises en garde contre les dangers, à court terme, d'une restriction des importations céréalières pour la sécurité alimentaire de certaines couches des populations, l'option protectionniste reste d'actualité pour les études dans un cadre conceptuel s'inspirant des arguments en faveur de la *protection de l'industrie* (voire de l'agriculture) *naissante*. Ceci, d'autant plus que la problématique d'une forte dépendance alimentaire envers des sources extérieures d'approvisionnement est mise en relief par Donaldson (1984) qui, à l'issue d'une revue de l'échelle et des mécanismes du commerce international des grains, conclut ce qui suit:

"... les pays peuvent, avec une certaine confiance, faire usage du marché céréalier international comme source résiduelle d'offre, pourvu qu'ils le fassent judicieusement. Une stratégie céréalière commerciale ne saurait cependant être un substitut à des politiques sensibles de production intérieure. Les problèmes de distribution intérieure dans les pays importateurs font des importations céréalières une source coûteuse et hasardeuse d'offre pour tous, à l'exception de ceux qui vivent dans les principales villes. En outre, les importations ne peuvent pas fournir une solution de sécurité alimentaire à long terme pour les pays en voie de développement où la majorité de la population vit en milieu rural de revenus qui dépendent de la production agricole" (p. 222).⁹

Dans cette optique, les coûts de production élevés des céréales locales (riz en particulier) dans les conditions technologiques actuelles de l'agriculture sahélienne pourraient constituer, au-delà des craintes d'hémorragie de devises résultant d'une dépendance alimentaire croissante, une autre raison de taille pour protéger les agriculteurs de la sous-

⁹. Traduit de l'anglais par l'auteur.

région jusqu'à ce qu'ils deviennent suffisamment forts pour affronter une concurrence extérieure jugée déloyale.¹⁰

Maints analystes notent toutefois que certaines *politiques nationales* des Etats sahéliens concourent autant, sinon plus que les politiques de soutien aux exportations des pays extérieurs, à la dégradation des bilans du commerce extérieur des pays de la sous-région. La combinaison de *politiques fiscales* telles que la taxation à l'exportation des produits agricoles et de *politiques monétaires* comme la *sur-évaluation du Franc CFA* contribuent, par leur effets simultanés d'inhibition des exportations et de stimulation des importations, à détériorer les balances commerciales (Cleaver, 1985; Castillo et al., 1986; Krum, 1987; Stryker et al., 1987; Shapiro et Berg, 1988; Delgado, 1989b). Ceci n'empêche que, sur un autre plan, l'impact négatif des *anticipations inflationnistes* d'une dévaluation monétaire sur l'accès aux produits alimentaires et aux intrants agricoles importés ne laisse guère indifférents les décideurs des politiques alimentaires des pays sahéliens.

D'ailleurs, Delgado (1990) démontre la difficulté pour les gouvernements des pays sahéliens de mettre en oeuvre, à travers des instruments fiscaux et monétaires conventionnels qui échappent souvent à leur contrôle, une politique efficace de *gestion du taux de change réel* du Franc CFA. Cette difficulté tient surtout au lien direct qui existe entre le *coût d'opportunité interne du travail* et la *productivité des céréales sèches* (mil et sorgho en particulier). Compte-tenu du niveau très élevé des *coûts de transport* et des grandes variations des productions pluviales sous l'effet du climat, la productivité des mil et sorgho serait telle que leurs prix d'équilibre internes (qui influencent fortement ceux du maïs) fluctuent dans une large bande entre leurs *prix de parité* respectifs à *l'importation* et à *l'exportation*. Sur le plan international, cette spécificité conférerait aux deux grandes céréales traditionnelles un caractère de *fixité économique*, de *biens non-échangeables* que les

¹⁰. Une estimation à partir de données rapportées par Martin (1986) et Shapiro et Berg (1988) montre qu'en dépit d'une augmentation de 50 pourcent du prix mondial du riz entre 1987 et 1988, le coût du riz produit dans le bassin du fleuve Sénégal et livré à Dakar se situait, en 1988, dans une fourchette de 2,3 à 3,6 fois le prix moyen du riz importé de la Thaïlande à Dakar.

pays sahariens n'auraient ni intérêt à importer ni la capacité compétitive à exporter.¹¹ Ces céréales accaparant une part considérable (jusqu'aux trois-quarts) du revenu implicite des agriculteurs, c'est dire que la productivité de la céréaliculture pluviale détermine en grande partie le niveau et la variabilité des coûts internes du travail. Partant, une augmentation substantielle de cette productivité apparaît comme une condition préalable à la réduction des coûts internes du travail qui, à son tour permettrait de libérer des ressources pour accroître la production de biens échangeables dont l'exportation serait promue par d'éventuelles politiques de dévaluation monétaire (Delgado, 1990, pp. 36-38).

Ainsi paraît la complexité du grand débat sur l'option protectionniste en faveur de l'agriculture vivrière saharienne. Cette complexité relève de plusieurs facteurs. Tout d'abord, les résultats des études réalisées sur les *avantages comparatifs* de cette agriculture bénéficient difficilement d'un consensus à cause même de la difficulté de bien cerner les dimensions, les déterminants et la dynamique de tels avantages. En outre se pose un épineux problème d'analyse coûts-bénéfices des options protectionniste et libre-échangiste, dans la mesure où la plupart des études individuelles accordent, suivant la tendance libérale ou protectionniste de leurs instigateurs, un accent particulier au traitement quasi-isolé des avantages ou des inconvénients de chacune de ces options, sans effort explicite de synthèse de leurs effets nets anticipés sur la sécurité alimentaire des populations. La complexité du débat tient aussi à la *diversité des alternatives* que doivent identifier et prendre en compte les analyses dans une perspective globale de développement agricole et de sécurité alimentaire au Sahel. Il est, à cet effet, frappant de constater que les efforts de recherche demeurent jusqu'ici timides sur ce que Delgado (1989b) appelle à juste titre "*les occasions manquées dans le secteur de l'élevage saharien*". L'avantage comparatif dont jouissaient encore récemment certains pays sahariens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) dans l'approvisionnement de pays côtiers d'Afrique occidentale et centrale en bétail et viande périclite rapidement, faute de mesures appropriées pour le développement des productions animales (Delgado, 1989b; Josserand, 1989). Il s'agit pourtant là de productions d'une nature à la fois vivrière et de rente qui, tout comme certaines cultures oléagineuses, devraient

¹¹. Il serait toutefois utile de savoir si cette "fixité commerciale" des mil et sorgho s'applique aussi bien aux transactions extra-régionales qu'aux échanges internes des espaces régionaux et sous-régionaux d'Afrique de l'ouest.

figurer au même titre que les céréales dans les préoccupations des études relatives aux politiques et stratégies de sécurité alimentaire au Sahel.

4.2. *Echanges Intra-Régionaux: Disparités, Intégration et Synergies Intersectorielles*

Point de référence pour le débat sur les politiques céréaliers dans les pays du Sahel, le Colloque CILSS/Club du Sahel de Décembre 1986 à Mindelo a largement servi d'élément catalytique aux multiples études initiées au cours des cinq dernières années sur les échanges commerciaux en Afrique de l'ouest. Les recommandations en huit points de ce Colloque demandaient explicitement d'"accroître la productivité [des céréales] dans un espace régional ... constitué par une zone suffisamment étendue, continue, incluant les pays côtiers, ... à l'intérieur duquel les productions nationales seraient protégées et les échanges inter-Etats encouragés" (CILSS/Club du Sahel, 1987, pp. 41-53). La protection de cet *espace céréalier régional* devrait concerner "en priorité le riz et le blé qui jouent un rôle clé dans les marchés sahéliens" (Ibid., p. 43).

Les recommandations du Colloque de Mindelo reposent sur trois conclusions fondamentales tirées des discussions des résultats d'un certain nombre d'études.¹² Premièrement, la montée soutenue de la dépendance alimentaire sahélienne qui se traduit par des importations croissantes implique que le soutien des marchés céréaliers de la sous-région ne peut être envisagé sans prendre en compte l'impact des céréales importées. Deuxièmement, la persistance à l'échelle internationale d'excédents céréaliers que les pays exportateurs s'évertuent à écouter par des politiques de prix subventionnés à l'exportation expose les productions céréaliers sahéliennes à une concurrence déloyale qu'elles ne sauraient supporter. Troisièmement, le développement des potentialités du Sahel par une intensification des cultures passe par l'ouverture de débouchés rémunérateurs qui, compte-tenu de la tendance à l'augmentation de la dépendance alimentaire, exige une action régionale de libéralisation interne des échanges et de protection vis-à-vis de l'extérieur.

¹². Pour plus de détails, voir dans les actes du Colloque de Mindelo (CILSS/Club du Sahel, 1987) les documents de travail présentés en 1986 par Bailhache, Egg et Igué, Gabas et Giri, Giri, Hirsch, et Zampou.

Contrairement à la controverse actuelle sur le choix entre politiques d'ouverture ou de protection des pays sahéliens par rapport au marché mondial, l'idée d'une libéralisation des échanges (céréaliers en particulier) dans l'espace sous-régional sahélien, voire régional de l'Afrique de l'ouest, semble bénéficier d'un consensus plus large parmi les analystes. Nonobstant son accent initial sur les échanges céréaliers, ce débat peut être perçu comme un élément spécifique à situer dans le cadre global des efforts longtemps déployés par des organisations et institutions régionales telles que la CEAO, la CEDEAO et l'UMOA pour une *intégration économique* à l'échelle *ouest-africaine* toute entière (Dioné, 1989d). Les arguments déjà avancés dans les recommandations du Colloque de Mindelo en faveur d'une régionalisation de la question alimentaire sont renforcés par les conclusions d'une étude faite par Badiane (1988) sur l'intégration régionale et la sécurité alimentaire en Afrique de l'ouest. Cette étude soutient qu'en Afrique de l'ouest, une *approche régionale* des questions de sécurité alimentaire aurait des avantages comparatifs par rapport, d'une part, aux stratégies nationales limitées par des contraintes administratives, budgétaires et politiques et, d'autre part, aux efforts internationaux qui rendent relativement inefficaces des facteurs d'ordre surtout politique.

Badiane (1988) procède d'une définition qui associe la sécurité alimentaire au niveau et à la stabilité de la production, des revenus, des importations et des prix dans l'agriculture et les autres secteurs économiques. Inspirées de cette définition, ses conclusions découlent des résultats d'une série d'analyses centrées sur le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. Un premier constat important est celui d'une volatilité relativement élevée et variable de la consommation alimentaire dans ces pays.¹³ Ce constat combiné à ceux d'une forte corrélation positive entre la consommation et la production intérieure et d'une corrélation non-négative entre celle-ci et les importations suggèrent qu'au cours des années soixante et soixante-dix, l'instabilité de la consommation alimentaire dans les pays concernés a surtout résulté des fluctuations des productions nationales, dans la

¹³. L'instabilité de la consommation alimentaire est ici appréciée par deux indicateurs estimés pour la période 1963-83. Le coefficient de variation inter-annuelle de la consommation s'élève d'environ 11,5 pourcent pour le Burkina Faso et le Mali à 21 pourcent pour le Niger et 27 pourcent pour le Sénégal. La probabilité que la consommation annuelle chute à moins de 90 pourcent de son niveau tendanciel se situe entre 19 pourcent pour le Burkina Faso et le Mali, 32 pourcent pour le Niger et 36 pourcent pour le Sénégal (Badiane, 1988, pp.7, 181).

mesure où les importations ne semblent pas avoir effectivement joué le rôle tampon qui leur est normalement dévolu. Finalement, la corrélation positive entre production vivrière et recettes d'exportation implique, tel que mentionné plus haut, que la capacité des pays à recourir aux importations pour résorber l'instabilité de leur production intérieure a vraisemblablement été limitée par des *contraintes en devises*. On pourrait bien ajouter qu'au-delà de telles contraintes, la mise en oeuvre inappropriée de politiques de gestion des importations n'est pas étrangère au faible degré de complémentarité constaté entre les productions nationales et les importations alimentaires (Coelo, 1989; Dembélé et Staatz, 1989b). Toujours est-il qu'en déstabilisant les disponibilités alimentaires intérieures et en restreignant la capacité d'importation, l'instabilité des productions agricoles (et vivrières en particulier) constitue une source majeure d'insécurité alimentaire, tout particulièrement dans les pays du Sahel (Badiane, 1988).

Badiane (1989) étend l'examen des effets probables d'une intégration régionale sur la stabilité de l'approvisionnement alimentaire à 16 pays d'Afrique de l'ouest.¹⁴ Cette analyse révèle que les productions céréaliers sont, d'une manière générale, plus stables au niveau agrégé de la région qu'au niveau individuel des pays. Pour la période 1961-1986, les coefficients de variation des productions céréaliers nationales se situent, autour d'une valeur régionale d'environ 15 pourcent, dans une large fourchette de 8 pourcent (Côte d'Ivoire) à près de 35 pourcent (Mauritanie). Pour les pays sahéliens couverts par l'étude, ces coefficients vont approximativement d'un minimum de 14 pourcent au Mali à un maximum de 35 pourcent en Mauritanie. Ces résultats empiriques renforcent Badiane (1989) dans sa conclusion qu'une intégration régionale des marchés nationaux contribuerait à stabiliser l'offre intra-régionale des céréales et, partant, à améliorer la sécurité alimentaire des populations en Afrique de l'ouest. Ceci s'explique par le fait qu'à moins d'une corrélation positive et parfaite de 100 pourcent entre les productions céréaliers des différents pays de la région, les variations aléatoires négatives des productions des uns soient en partie compensées par des variations positives de celles des autres au cours d'une même année.

¹⁴. L'analyse de Badiane (1989) couvre, pour la période 1961-1986, 8 des 9 pays membres du CILSS (Burkina Faso, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) et 8 pays côtiers non sahéliens (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria et Togo).

Au Colloque de Mindelo, Egg et Igué (1986) rapportaient cependant que les statistiques d'exportations officielles sous-estiment largement les échanges entre les pays de l'Afrique de l'ouest. A partir d'un recouplement de données secondaires de sources diverses et d'enquêtes sur les marchés frontaliers, ces chercheurs concluent qu'il faudrait appliquer aux chiffres du commerce officiel un multiplicateur de 1 à 10 pour approcher les échanges réels.¹⁵ Plusieurs études sur les espaces régionaux ouest africains ont été initiées depuis lors sous l'égide du CILSS et du Club du Sahel. Les premiers résultats de ces études corroborent la conclusion qu'en matière d'intégration régionale, "les réseaux d'échanges fondés sur des solidarités éprouvées entre les populations, mais la plupart du temps situés en marge de la légalité, réalisent ce que les négociations inter-étatiques et les projets politiques n'ont pu bâtir" (Egg et Igué, 1986, p. 279). Ainsi, l'intégration commerciale de l'espace ouest africain est l'œuvre séculaire de *réseaux marchands transnationaux* qui, depuis l'époque de l'empire du Mali, ont su s'adapter, grâce aux logiques sociales traditionnelles qui les sous-tendent, aux différents bouleversements des sociétés de la région (Lambert, 1989; Lambert et Egg, 1989). Reposant sur de fortes solidarités ethniques (Haoussa, Mandé, Yoruba, etc.), ces réseaux marchands exercent de préférence leurs activités dans des *périmétries nationales* structurées autour de villes-frontières, de marchés périodiques et entrepôts frontaliers, un ensemble de *zones franches de facto* entre pays voisins (Igué, 1989).

L'ensemble des chercheurs impliqués dans le dossier "Espaces Régionaux" du CILSS et du Club du Sahel s'accordent à constater que d'importants flux d'échanges informels ont, de longue date, existés et persistent en Afrique de l'ouest et ce, malgré les efforts déployés par les Etats dans leurs politiques pour circonscrire les marchés céréaliers à l'intérieur des frontières nationales (Amselle, Grégoire et Bagayogo, 1988; Egg, Igué et Coste, 1988; Egg, 1989a, Egg et Igué 1989; Igué, 1989; Lambert, 1989; Lambert et Egg, 1989).¹⁶ Selon Coste

¹⁵. Ces chercheurs donnent plusieurs exemples de cette sous-évaluation des échanges. Les importations alimentaires annuelles non enregistrées de mil, sorgho et maïs par le Niger seraient de l'ordre de 140.000 tonnes du Nigéria (1978-1983) et 80.000 tonnes du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Togo en 1985. Contrastées aux exportations officielles annuelles de 19.000 tonnes de niébé par la SONARA, les exportations non enregistrées du même produit par le Niger s'élèveraient, par an, à près de 115.000 tonnes vers le Nigéria et 6.000 tonnes vers le Bénin. Le Burkina Faso importerait annuellement environ 50.000 tonnes de vivres de ses voisins: Côte d'Ivoire, Ghana et Togo.

¹⁶. Outre les politiques explicites de restriction des importations et des exportations, Zampou (1986) donne une bonne idée des contraintes administratives, financières et juridiques à la libre circulation des céréales entre certains pays du CILSS.

(1989), les échanges transfrontaliers représentaient, à hauteur d'un volume global d'environ 1.250.000 tonnes, près de 20 pourcent de l'ensemble des transactions céréalières effectuées en 1987/88 en Afrique de l'ouest étendue au Tchad et au Cameroun. Au cours de la même campagne, les flux intra-régionaux de céréales produites localement sont estimés à quelque 400.000 tonnes, soit un-tiers du volume total des échanges transfrontaliers dont les deux-tiers auraient porté sur des ré-exportations de céréales préalablement importées de sources extra-régionales.

L'explication du poids considérable du phénomène des ré-exportations dans les échanges céréaliers intra-régionaux conduit au cœur du débat sur la libéralisation des marchés alimentaires en Afrique de l'ouest. Jadis fondés sur les complémentarités entre zone forestière, savane et sahel, les échanges intra-régionaux ouest africains se sont tournés vers l'exploitation des différences de politiques de prix et de monnaies entre pays soumis à des colonisations différentes pendant l'époque coloniale. Depuis lors et particulièrement après les indépendances des années soixante, la grande disparité des politiques économiques des Etats, plus que toute complémentarité basée sur des avantages comparatifs, constitue le principal déterminant des flux commerciaux entre les pays de la région. En effet, Badiane (1989) soutient qu'en Afrique de l'ouest, la préférence accordée aux flux extra-régionaux sur les échanges intra-régionaux est en partie liée aux politiques économiques nationales qui influent négativement sur les facteurs déterminant l'attrait relatif des marchés régionaux d'exportation. Ainsi, les stratégies des réseaux marchands transnationaux seraient, dans la dynamique actuelle, marquées par des pratiques d'ordre spéculatif, portant sur une diversité d'activités qui visent surtout à exploiter les rentes occasionnées par la proximité de zones monétaires différentes, les inégalités dans la protection douanière, la taxation des exportations, le soutien de la production, les subventions à la consommation, etc. (Egg et Igué, 1986; Egg, 1989a, Igué, 1989; Lambert, 1989; Ndoye, Ouédraogo et Goetz, 1989; Somé, 1989; Veron, 1989; Vallée, 1989).

La dynamique actuelle des espaces régionaux favorise donc, par la multiplication des opérations de ré-exportations, l'exposition progressive des marchés ouest africains au marché mondial. Partant, les distorsions induites par les politiques économiques nationales, les

changements fréquents de ces politiques et les fortes fluctuations des cours mondiaux des céréales importées constituent autant de facteurs renforçant l'argument qu'une telle dynamique contribue à maintenir, sinon à augmenter l'instabilité des marchés en Afrique de l'ouest. Dans cet environnement instable, la disparité des politiques économiques des Etats, tout en créant des opportunités commerciales, engendrerait aussi un cadre défavorable au développement des productions agricoles de la région. L'harmonisation régionale de ces politiques constitue par conséquent un facteur clé qui, à défaut de stimuler un accroissement du volume des échanges, jouerait un rôle déterminant dans une stratégie visant à stabiliser et ré-orienter le commerce intra-régional dans un sens plus favorable aux dynamiques de la production agricole dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'ouest (Egg, 1989a).

En matière d'intégration régionale, la plupart des études recommandent toutefois de dépasser le cadre restreint d'une seule catégorie de produits tels que les céréales. Les résultats disponibles montrent, dans tous les cas, que les échanges qui ont cours dans les sous-espaces marchands transnationaux portent en réalité sur une diversité de produits dont certains servent souvent de contrepartie aux céréales. Badiane (1989) établit, à partir de l'analyse d'une série d'indicateurs relatifs aux productions nationales et au commerce intra-régional, que le potentiel d'échanges commerciaux agricoles est bien supérieur au niveau actuellement réalisé en Afrique de l'ouest et ce, même sans changement des structures de production. Il met cependant en garde contre le danger d'une concentration trop forte des efforts d'intégration sur les seuls marchés céréaliers au point d'isoler d'autres secteurs des plus prometteurs pour une intensification du commerce régional. Dans le sens d'une vision plus globale de la coopération économique en Afrique de l'ouest, Bailhache (1986) recommande d'aller au-delà d'une simple "répartition des activités agricoles en fonctions des vocations naturelles" pour créer des "*synergies intersectorielles*" qui permettent à la fois de réduire la dépendance et la précarité de chacune des économies associées, d'accroître leurs échanges et de développer leurs marchés respectifs (p. 509). Delgado (1989b) abonde dans le même sens lorsqu'il juge qu'il est important, dans la recherche d'une stratégie de développement des petites exploitations agricoles au Sahel, que les décideurs politiques sachent où se trouvent les marchés potentiels susceptibles de valoriser l'exploitation soutenue par les avantages comparatifs des uns et des autres.

Il semble donc établi que l'*intégration régionale des marchés* dans l'espace ouest africain offre, sur le plan alimentaire, des gains non négligeables à réaliser. La réalisation de ce potentiel requiert non seulement une harmonisation régionale des politiques économiques des Etats, mais aussi des actions délibérées dans les domaines des *politiques*, des *institutions* et de la *technologie*, afin de stimuler et soutenir sans détours le développement de la production, des échanges et de la consommation des produits locaux. Il s'agit avant tout d'identifier et de promouvoir les créneaux de production porteurs (cultures vivrières et d'exportation, élevage, etc.) en fonction d'une vision globale et dynamique des *avantages comparatifs*, des prospectives de *demande effective* et des *synergies intersectorielles* pour un processus durable de croissance de la production et des échanges.

Sous l'hypothèse même d'une libre circulation des biens en Afrique de l'ouest, la distribution des gains de l'intégration des marchés ne saurait être égalitaire. L'analyse de Badiane (1989) indique qu'au niveau national, l'intégration régionale aurait pour effet, d'une part, de réduire l'instabilité des marchés céréaliers d'un groupe de pays à majorité sahéliens (Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) et, d'autre part, d'augmenter l'instabilité des marchés intérieurs de certains pays côtiers (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée et Libéria).¹⁷ A un niveau plus désagrégé, une simulation par D'Agostino et Staatz (1989) indique que, pour les agriculteurs des zones sud du Mali, une plus grande stabilité inter-annuelle des prix des céréales aurait pour effet d'augmenter ou de réduire simultanément les dépenses des acheteurs nets et les recettes des vendeurs nets suivant que les récoltes de l'hivernage écoulé aient été bonnes ou mauvaises. A cela s'ajoute l'incertitude qu'une libéralisation éventuelle des échanges régionaux suffise à transformer les céréales en produits de rente au point que les agriculteurs sahéliens, habitués à protéger par des opérations de stockage pluriannuel leurs familles des risques d'insécurité alimentaire, acceptent d'adopter promptement un comportement purement commercial envers les cultures vivrières (Dioné, 1989c; Thiombiano, 1989). Ces différents facteurs et l'instabilité des systèmes alimentaires à l'échelle régionale convergent vers la conclusion qu'il faille, tout au moins à court terme, garder une certaine ouverture contrôlée à l'égard des apports extra-

¹⁷. Le niveau d'instabilité des marchés céréaliers d'un troisième groupe de pays (Burkina Faso, Mali, Niger et Togo) resterait peu ou non affecté par une intégration régionale des échanges.

régionaux (importations commerciales et aide alimentaires) pour résorber tout reliquat d'instabilité de l'offre et ainsi éviter de compromettre davantage la sécurité d'approvisionnement déjà précaire des populations sahéliennes.

4.3. Aide Alimentaire: Complémentarité, Triangulation et Ciblage

Complément de la production locale et des importations commerciales comme sources d'approvisionnement, l'aide alimentaire fait, depuis la sécheresse de 1968-73, partie intégrale de la structure des systèmes alimentaires de tous les pays sahéliens. De 1965 à 1985, la part moyenne de l'aide dans l'approvisionnement céréalier annuel était de l'ordre de 17 pourcent en Mauritanie et de 2 à 4 pourcent dans les autres pays du CILSS, exception faite du Cap Vert (Bascom, 1987). De 1981 à 1985, cette part ne restait relativement faible qu'au Niger (3 pourcent) et s'élevait à 6 ou 7 pourcent au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal et 26 pourcent en Mauritanie (*Ibid.*). L'aide fournit approximativement la moitié des disponibilités céréalières annuelles au Cap Vert (Diagnostic Permanent, 1989). L'ensemble des pays membres du CILSS recevaient en moyenne, de 1980/81 à 1988/89, quelque 564.000 tonnes de céréales à titre d'aide par an (CILSS/Club du Sahel, 1990a). L'aide reçue par les pays sahéliens couvrait, selon les niveaux de consommation apparente par tête estimés par Diagnostic Permanent (1989), les besoins en céréales de 2 million à 2,5 million de sahéliens en 1987/88 et 1988/89.

L'ampleur structurelle de l'aide alimentaire au Sahel ne fait donc plus de doute comme en atteste les statistiques ci-dessus. Aussi, depuis le colloque de Nouakchott (1979) n'ont cessé de se développer des préoccupations relatives à la gestion de l'aide en tant qu'instrument des politiques alimentaires globales.¹⁸ La dépendance croissante des pays du

¹⁸. On pourrait en dire autant de l'allocation et de la gestion de la globalité de l'aide publique au développement (APD) dont les engagements totalisaient, de 1975 à 1987, environ 21 milliards de dollars pour l'ensemble des pays du CILSS (Club du Sahel, 1990). Pour la seule année 1987, l'APD reçue par les sahéliens s'élevait à quelque 59 dollars par tête, soit 2,3 fois la moyenne africaine et 6,6 fois la moyenne asiatique! Il est à la fois compréhensible et préoccupant que les 15 milliards de dollars d'APD effectivement accordée entre 1975 et 1987 aux pays du Sahel n'aient pas résulté en une amélioration perceptible de la production, des disponibilités et de l'accès alimentaires des populations, du moment où, de l'aide totale reçue, à peine 25 pourcent allaient à l'investissement productif et seulement 4 pourcent contribuaient à l'augmentation de la productivité des cultures vivrières pluviales (de Lattre, 1988).

Sahel de l'aide (tout comme des importations commerciales) en tant que source d'approvisionnement alimentaire, est souvent perçue comme un phénomène inquiétant pour une sécurité alimentaire durable des populations. Les raisons d'une telle inquiétude sont essentiellement de deux ordres (Bossard, 1989). Tout d'abord, les donateurs d'aide alimentaire ont tendance à favoriser l'écoulement de leurs productions excédentaires qui, le plus souvent, concernent des produits qui ne correspondent pas aux habitudes alimentaires des récipiendaires. L'aide aurait, par conséquent, tendance à favoriser l'*extraversion des habitudes alimentaires* qu'elle rendrait tributaires des produits et politiques des pays donneurs. En outre, une distribution mal gérée de denrées alimentaires gratuites ou fortement subventionnées peut constituer, par la concurrence qu'elle exerce sur le commerce des produits locaux, un *élément perturbateur des marchés alimentaires et des productions vivrières* du pays ou de la région récipiendaire.

Ces deux types de préoccupations majeures ont conduit, au cours de la dernière décennie, à la formulation et l'essai d'idées nouvelles visant à conférer à l'aide alimentaire un caractère d'instrument de développement. Ces idées portent sur la substitution du concept d'*assurance alimentaire* à celui d'aide alimentaire, la constitution d'une *réserve internationale* d'aide alimentaire et d'une réserve pour *achats locaux et opérations triangulaires* pour le Sahel, l'élargissement de l'aide à des produits autres que les aliments habituellement fournis, la *substitution de l'aide aux importations commerciales*, la mise en place d'un plan régional de gestion des aides alimentaires et d'un *code de conduite international* en la matière (Jost, 1986). Parmi ces différentes propositions novatrices, celles d'un code de conduite internationale et d'achats locaux et opérations triangulaires bénéficient aujourd'hui d'une adhésion de principe relativement forte des donneurs et des récipiendaires sahéliens d'aide alimentaire. En prémissse au concept de code de conduite international qui donnera naissance à la *Charte de l'Aide Alimentaire aux Pays du Sahel* officiellement adoptée en Février 1990, figure cette observation de Jost (1986): "On connaît maintenant assez bien les aspects positifs et négatifs de l'aide alimentaire et on commence à savoir précisément ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire en la matière. Cela n'empêche pourtant pas des pays donneurs comme des pays bénéficiaires de faire ce qu'il ne faudrait pas faire ou au contraire de ne pas faire ce qu'il faudrait faire!" (p. 331).

En effet, le Colloque de Mindelo (1986) recommandait que soit adopté un "code de bonne conduite" définissant les engagements réciproques des pays et organismes donateurs et les pays sahéliens en matière d'aide alimentaire au Sahel. Ce colloque recommandait explicitement que la sécurité alimentaire au Sahel s'appuie sur deux *lignes de défense*: (a) des stocks locaux aux niveaux paysan, villageois et national et un *système d'alerte précoce* et (b) une *assurance alimentaire* basée sur l'engagement de la Communauté Internationale à fournir l'assistance nécessaire "au transfert des excédents disponibles dans certaines zones vers les zones déficitaires et à défaut, de mobiliser très rapidement les aides alimentaires nécessaires" (CILSS/Club du Sahel, 1987, pp. 47-48). La Charte de l'aide alimentaire reprend et précise ces idées d'intégration de l'aide alimentaire dans les politiques de développement agricole et rural des pays sahéliens. Elle engage, pour ce faire, les donateurs à planifier sur une base annuelle ou pluriannuelle leurs contributions, afin de permettre aux pays bénéficiaires d'en tenir compte dans leurs politiques de développement, d'éviter tout effet pernicieux de l'aide sur les habitudes alimentaires, la production et la commercialisation locales, et de promouvoir les échanges céréaliers entre pays excédentaires et pays déficitaires à travers des opérations triangulaires et la stimulation du commerce régional (CILSS/Club du Sahel, 1990b).

Une classification selon Bossard (1989) distingue cinq types de transactions d'aide alimentaire:

- (1) l'*aide bilatérale* qui met en contact un donateur/fournisseur et un récipiendaire;
- (2) l'*aide triangulaire* d'un donateur/financier face à un fournisseur et un récipiendaire distincts;
- (3) l'*achat local* par un donateur chez le récipiendaire jouant également le rôle de fournisseur;
- (4) le *troc triangulaire* où un donateur fournit un produit à un premier récipiendaire contre la fourniture par celui-ci d'un autre produit à un deuxième récipiendaire; et
- (5) le *troc local* où un donateur fournit un produit à un récipiendaire qui le vend et en utilise les fonds de contrepartie pour fournir un produit local.

Les tentatives de *triangulation de l'aide alimentaire* à ce jour se buttent à plusieurs problèmes. Ceux-ci ont trait aux insuffisances quantitatives et qualitatives des données sur les besoins d'aide, à la perception par les donateurs de l'opportunité financière des opérations, au rapport entre ces opérations et le commerce privé, aux difficultés institutionnelles, administratives et techniques de mobilisation rapide de l'aide en produits locaux avec une participation optimale du secteur privé dans un environnement commercial dominé par l'informel, et aux rigidités bureaucratiques des offices céréaliers nationaux dans les négociations de transactions triangulaires (*Ibid.*). Ces multiples contraintes semblent expliquer pourquoi les opérations triangulaires proprement dites occupent une place encore très faible dans l'ensemble de l'aide alimentaire au Sahel.¹⁹ Il importe néanmoins d'accorder une attention spéciale aux achats locaux de produits pour l'aide alimentaire au Sahel, compte-tenu particulièrement de l'ampleur grandissante des actions des multiples organisations non-gouvernementales (ONG) dans la sous-région.

Les préoccupations relatives aux effets perturbateurs probables de l'aide sur les systèmes nationaux de production et de distribution soulèvent l'épineux problème du *ciblage des aides alimentaires* au Sahel. Comme le stipule la Charte adoptée par le CILSS et le Club du Sahel, l'objectif de l'aide alimentaire doit être de contribuer à la sécurité alimentaire par un soutien au développement et par des actions bien ciblées en faveur des *groupes vulnérables* pour prévenir les crises et corriger les insuffisances structurelles. Force est cependant de constater que, même au Mali où une action concertée des donateurs a permis depuis 1982 une liaison structurelle de l'aide alimentaire à des réformes de politiques pour la libéralisation des marchés et des prix des céréales, la question du ciblage de l'aide alimentaire reste entière. Le dilemme que pose le ciblage des aides alimentaires est celui du difficile compromis entre les gains d'efficacité et financiers (réduction des fuites en faveur des non-nécessiteux) et les coûts administratifs qu'impliquent divers degrés de précision du ciblage dans la distribution des produits subventionnés.

¹⁹. La part des opérations triangulaires dans l'aide alimentaire totale au Sahel était nulle en 1985/86 et 1987/88. Ces opérations portaient sur 87.000 tonnes en 1984/85 et 10.200 tonnes en 1986/87, soit respectivement 7,6 pourcent et 2 pourcent du volume global des aides alimentaires accordées aux pays membres du CILSS (Bossard, 1989).

Une discussion par Staatz et al. (1989) des problèmes inhérents à huit différents mécanismes de ciblage des subventions à la consommation alimentaire dans un pays sahélien comme le Mali se résume ainsi. (1) La mise en oeuvre de politiques de *contrôle des prix* (prix plafond) à la consommation contribue généralement à inhiber les incitations à la production, développer des marchés parallèles, créer des opportunités de corruption et accroître les coûts de transaction. (2) La portée du *ciblage géographique* est limitée par les difficultés d'identification précise des zones à risque et des populations vulnérables, de même que par les répercussions négatives des distributions gratuites sur les marchés et la propension des commerçants privés à entreprendre des opérations de stockage inter-saisonnier. (3) Il ne semble pas exister de vrais *produits alimentaires inférieurs* qui soient moins désirés par les consommateurs relativement plus riches, et dont la distribution permettrait un *auto-ciblage* de l'aide en faveur des populations les plus déshéritées. (4) Les difficultés d'estimation des revenus de la majorité des familles et les contraintes bureaucratiques et administratives rendent virtuellement impossible la mise en oeuvre de mécanismes de *ciblage basé sur le niveau de revenu*. (5) Les ambiguïtés des droits de propriété (surtout foncière), les problèmes d'estimation du capital productif et, parfois, la faiblesse des liens entre ce capital et le statut nutritionnel des personnes sont autant d'obstacles aux tentatives de *ciblage en fonction de l'avoir familial*. (6) L'efficacité des *programmes d'alimentation complémentaire infantile et maternelle* reste limitée en l'absence de mesures d'accompagnement dans les domaines de la santé, de l'hygiène et de l'éducation en nutrition générale et infantile. (7) Le *ciblage saisonnier*, soit par l'injection d'aides alimentaires dans les marchés ou par subvention du stockage inter-saisonnier des commerçants privés, pourrait contrecarrer les hausses de prix en période de soudure seulement sous certaines conditions: degré de substitution élevé entre les produits fournis au titre de l'aide et les produits alimentaires dont on veut stabiliser les prix, information adéquate des opérateurs privés sur l'intervention des aides dans les marchés et ressources publiques suffisantes pour influencer les prix durant toute la période nécessaire. (8) Les programmes *food-for-cash* sont préférables à ceux du type *food-for-work* qui, en dépit de leur pouvoir d'auto-ciblage, tendent à créer un circuit de distribution alimentaire parallèle aux marchés réguliers. L'examen de ces problèmes de ciblage des aides alimentaires méritent d'être approfondi, par rapport surtout aux éléments des systèmes de production-distribution déterminant l'accès des population à l'alimentation.

V. COMMERCE INTERNE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Les marchés, la commercialisation et les prix des céréales ont fait l'objet de la plus forte concentration des études sur les problèmes alimentaires des pays-membres du CILSS au cours des deux dernières décennies. Ceci n'est guère surprenant, d'autant plus que les politiques de commercialisation et de prix officiels appliqués à travers le Sahel par des offices céréaliers nationaux ont de longue date été perçues comme certaines des causes principales de la contre-performance des systèmes de production-distribution alimentaires dans la sous-région. Il convient cependant, afin d'éviter toutes spéculations d'ordre purement politique ou idéologique -- ce sur quoi reposent malheureusement nombre d'études -- de circonscrire ce débat en le ramenant aux rôles essentiels des marchés dans les systèmes alimentaires. Pour ce faire, cette revue des études se penchera presque exclusivement sur l'efficacité avec laquelle les marchés alimentaires sahéliens contribuent à (a) l'*allocation rationnelle des ressources* et (b) la *distribution des produits*, deux aspects étroitement liés aux dimensions disponibilité, accessibilité et stabilité de la sécurité alimentaire des populations.

5.1. Faiblesses et Réformes des Systèmes Publics de Marché et de Commercialisation

L'intervention de l'Etat sur les marchés des produits agricoles en général et des céréales en particulier n'est pas chose nouvelle au Sahel. En effet, l'émergence d'offices publics ou para-étatiques chargés de gérer les marchés des grands produits agricoles dans les différents pays du Sahel remonte à l'époque coloniale. Cette tendance aux interventions directes du secteur public dans la commercialisation agro-alimentaire s'est particulièrement renforcée au cours des deux premières décennies d'indépendance qui ont vu se développer partout des *offices publics* investis de pouvoirs *quasi-monopolistiques* dans la commercialisation des céréales. Les missions confiées à ces offices s'inspiraient fortement de "certains mythes tenaces" sur "l'ineffabilité et la responsabilité, souvent exclusive de l'Etat" alors perçu comme "acteur-maître à penser exclusif de la politique céréalière" (Hirsch, 1986, p. 102). D'une manière générale, ces missions avaient pour objectifs essentiels d'assurer une rémunération incitative du producteur agricole et de sauvegarder le pouvoir d'achat du consommateur, en protégeant l'un et l'autre de l'exploitation présumée des commerçants privés alors perçus comme des intermédiaires opportunistes. Pour ce faire, les rôles dévolus aux offices

céréaliers portaient sur l'*approvisionnement*, la *régulation* des marchés intérieurs et la *stabilisation* des prix, le *contrôle* ou la *gestion* directe des aides alimentaires et des transactions commerciales avec l'extérieur, la constitution et la gestion de stocks nationaux de sécurité (Traoré, 1986).

Les *conflits entre les objectifs* des offices céréaliers et la *gestion désastreuse* de ceux-ci devraient constituer, dès les années soixante-dix, les motifs fondamentaux de pressions croissantes pour les réformes de politiques céréalières initiées à travers le Sahel au cours des années quatre-vingt. En effet, pour des raisons d'équité parfois inavouées en faveur de la défense du pouvoir d'achat d'une clientèle politiquement influente constituée en majorité de salariés urbains, le souci de protection des consommateurs l'a fortement emporté sur l'objectif d'incitation à la production. Ceci se traduisait par le jeu d'une *taxation implicite* des producteurs au profit des consommateurs urbains, à travers les exercices de fixation administrative de prix officiels uniques dans l'espace et dans le temps qu'étaient contraints d'appliquer les offices céréaliers au cours de chaque campagne. Il en résultait un peu partout une dépression des prix au producteur de céréales dont la taxation était d'autant plus accentuée que le mécanisme des *barèmes officiels de prix* devait également refléter des préoccupations d'*extraction d'un surplus* souvent inexistant de l'agriculture pour financer d'autres secteurs des économies nationales (Dioné, 1989c).²⁰

L'insuffisance progressive de ces taxes implicites pour couvrir les subventions accordées aux consommateurs et les coûts d'opération souvent injustifiés des systèmes publics de commercialisation s'est traduite par une accumulation de *déficits budgétaires* croissants des offices céréaliers.²¹ Donateurs et bailleurs de fonds sont devenus de plus en plus réticents à financer ces déficits et, sur toile de fond d'*ajustement structurel*, se sont développées de fortes pressions en faveur de *réformes des politiques* de mise en marché et de prix des céréales. Virtuellement toutes les études

²⁰. Le seul fait de l'imposition aux agriculteurs de quotas de céréales à livrer aux offices nationaux de commercialisation constituait une preuve patente du caractère plus fiscal que commercial des missions opérationnelles de ces derniers. A la taxation implicite incorporée dans les prix officiels déprimés qui s'appliquaient à de telles livraisons s'ajoute, dans le cas du Mali, l'imposition directe d'un minimum fiscal (impôt de capitation), d'une taxe de développement, de taxes sur le bétail et de taxes incorporées dans les barèmes de prix officiels des produits d'exportation (coton et arachide). A titre d'exemples, le minimum fiscal et la taxe de développement représentaient, pour l'échantillon de familles agricoles du Projet d'étude CESA-MSU-USAID, entre 12 et 23 pourcent de la valeur marchande de la production céréalière et 39 pourcent du déficit céréalier estimé pour les familles affichant un disponible net de céréales par tête inadéquat (Dioné, 1989a, pp. 211-212). SATEC (1982) estime des taux de taxation, à travers les barèmes de prix officiels, de l'ordre de 24 à 61 pourcent pour le coton et de 48 à 65 pourcent pour l'arachide.

²¹. Ces déficits budgétaires étaient souvent amplifiés par l'obligation faite aux offices céréaliers de distribuer l'aide alimentaire gratuite, souvent sans compensation conséquente pour les frais occasionnés par cette distribution. A titre d'exemple, le déficit budgétaire cumulé de l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) s'élevait, en 1976/77, à quelque 19,5 milliards de Francs CFA, soit trois fois la valeur de ses ventes céréalères annuelles (Berg, 1979; Humphreys, 1986).

concourraient alors à mettre en évidence les multiples tares des systèmes monopolistiques de commercialisation officielle: inhibition des incitations à accroître la production de surplus commercialisables, manque de fluidité dans l'approvisionnement des différentes zones des pays, coûts de transaction élevés dans les circuits parallèles de commercialisation privée obligés de détenir dans l'illégalité et la clandestinité une part largement majoritaire des marchés nationaux, etc.. Le diagnostic dominant de deux décennies de commercialisation officielle établissait ainsi le poids négatif des offices céréaliers tant sur les disponibilités alimentaires et l'accès à l'alimentation que sur les budgets des Etats. Les solutions conséquentes envisagées passaient par des réformes profondes des systèmes de commercialisation, plus particulièrement par des *politiques de libéralisation* conférant aux acteurs du secteur privé des responsabilités et rôles légaux de premier plan dans le fonctionnement des marchés et la formation des prix des céréales.

L'engouement relatif pour les réformes en faveur des politiques de privatisation -- souvent sous-tendu au départ par des principes d'ordre plutôt idéologique -- n'a cependant pas étouffé le réalisme de la nécessité de conserver des offices céréaliers nationaux aux rôles et fonctions progressivement redéfinis pour coller davantage au profil de pourvoyeurs de biens et services à caractère public.²² Aussi retrouve-t-on encore dans chaque pays de la sous-région un office public chargé, tout au moins, de la gestion de stocks céréaliers nationaux de sécurité et des aides alimentaires et, de moins en moins, d'interventions directes dans les circuits de commercialisation proprement dite des céréales.²³ Les études sur les performances historiques des offices céréaliers ont graduellement alimenté les débats relatifs aux réformes de politiques visant leur désengagement progressif de fonctions et rôles plus indiqués pour le secteur privé (e.g., approvisionnement commercial des consommateurs solvables) ou financièrement et institutionnellement insoutenables pour le secteur public (e.g., gestion commerciale de stocks de stabilisation inter-saisonnière). C'est ainsi qu'au Mali où, grâce à une action concertée entre l'Etat et un groupe solidaire des principaux donateurs/bailleurs de fonds, les progrès dans le processus de restructuration du marché céréalier national sont les plus manifestes, l'office public (OPAM) a progressivement abandonné ses interventions directes dans les domaines de la distribution marchande, de la régulation du marché et

²². Stephen, Dembélé et Staatz (1988) présentent, sur la base des concepts de biens publics, une discussion détaillée de la redéfinition des rôles de l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM).

²³. Il s'agit notamment de l'Office National des Céréales (OFNACER) au Burkina Faso, de l'Empresa Publica de Abastecimento (EMPA) au Cap-Vert, du Gambian Produce Board (GMPB), de l'Armazens do Povo en Guinée-Bissau, de l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM), du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) en Mauritanie, de l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN), du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) au Sénégal et de l'Office National des Céréales (ONC) au Tchad.

de la stabilisation des prix, un ensemble de fonctions qu'il tentait d'assurer auparavant en gérant directement des stocks commerciaux officiels (Sall, 1987; Staatz, Dioné et Dembélé, 1989).

Parallèlement à leur désengagement des rôles et fonctions du ressort normal du secteur privé, les offices céréaliers nationaux sont de plus en plus sollicités pour la production, la gestion et la distribution de *services à caractère public*: stock national de sécurité, aides alimentaires, information sur les marchés, formation et services techniques en stockage et conservation des produits, médiation d'accès au financement, etc. (Stephen, Dembélé et Staatz, 1988). Parmi ces services dont la plupart sont indispensables au bon fonctionnement des opérations des acteurs privés, une priorité semble se dessiner pour les efforts d'amélioration de la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations fiables pour éclairer les prises de décision des intervenants publics et privés dans les marchés agro-alimentaires. Les évaluations actuelles de ces efforts entrepris à travers ce qu'il est convenu d'appeler les *systèmes d'information des marchés* (SIM) concourent à recommander que les Etats sahéliens et leurs partenaires au développement s'engagent fermement à mettre en oeuvre des actions appropriées (financement, formation, équipement, etc.) pour le renforcement durable des structures nationales impliquées (Dembélé et Staatz, 1989a; Egg, 1989b; Ouédraogo et al., 1989; Phelinas, 1989; Dembélé, Staatz et Egg, 1990; Diagnostic Permanent, 1990; Dioné, 1990; Lalau-Keraly, 1990; Ouédraogo, 1990; Souleymane et al., 1990). Le besoin d'améliorer quantitativement et qualitativement les données collectées et analysées et l'information diffusée sur les marchés agro-alimentaires est d'autant plus pressant que les SIM pourraient constituer des instruments privilégiés d'information des politiques de sécurité alimentaire à travers le Sahel.

5.2. *Libéralisation des Marchés et des Prix et Allocation des Ressources*

Les réformes des marchés céréaliers initiées au cours des années quatre-vingt visent avant tout à corriger les effets présumés néfastes des politiques d'intervention antérieures du secteur public sur la croissance de la production vivrière et l'allocation des ressources financières des Etats. Partant, le lien fondamental entre la libéralisation des marchés céréaliers et la sécurité alimentaire réside dans les effets potentiels du nouveau système d'incitations sur la production et la distribution des produits vivriers. D'un point de vue classique, le libre-échange des produits permet, par le vote exprimé à travers la demande effective du consommateur, d'orienter rationnellement les décisions d'investissement des

producteurs vers des activités économiques qui revêtent des avantages comparatifs et dont les produits jouissent d'une utilité révélée. Ce rôle de signalisation que doit jouer la *vérité des prix* en rapport avec l'allocation des ressources dans une économie de marché devrait, par conséquent, constituer l'un des principaux éléments d'appréciation des réformes de libéralisation en cours.

Force est cependant de constater que les efforts des études sur les politiques alimentaires restent encore timides dans ce domaine. L'absence d'évaluations empiriques systématiques de l'incidence des politiques de libéralisation des marchés sur la production céréalière, par exemple, s'explique en grande partie par le manque d'informations quantitatives adéquates sur cette production et sa commercialisation (prix effectifs au producteur en particulier) surtout pour la période antérieure aux réformes et, dans une large mesure, même aujourd'hui (Dioné, 1988). La faiblesse des données est actuellement telle que les tentatives d'estimation de l'impact des politiques de libéralisation prêtent facilement le flanc à des critiques objectives, d'autant plus qu'elles parviennent difficilement à faire la part entre la réponse des producteurs aux changements de structure et de prix survenus sur les marchés et la réponse de la production aux variations des données agro-climatiques telles que la pluviométrie.

Une manière indirecte d'examiner la question est celle des analyses du *degré d'intégration spatiale des marchés* céréaliers nationaux. En théorie, les indicateurs d'intégration spatiale des marchés reflètent la mesure dans laquelle les signaux de prix se transmettent entre les différents niveaux hiérarchiques, les différents acteurs économiques (consommateurs, détaillants, grossistes, collecteurs et producteurs) d'une filière. Les indicateurs les plus communément utilisés sont, pour des paires de marchés liés par des transactions effectives, les *marges spatiales de prix* dont le degré de constance est associé avec celui de l'intégration et les coefficients de *corrélation spatiale des prix* qui varient en fonction directe du niveau d'intégration. L'application de ces techniques a permis de se rendre empiriquement compte qu'au Sahel, le degré d'intégration des marchés céréaliers nationaux est en fonction directe de deux facteurs essentiels: l'accessibilité et la régularité spatiale et temporelle de l'offre en céréales des différentes régions et zones (Dioné et

Dembélé, 1986; Ouédraogo et NDoye, 1986; Sherman, Shapiro et Gilbert, 1986; Dembélé et Stephen, 1988; Barry, 1989; Dioné, 1989a). C'est là une indication que, dans les zones où l'infrastructure routière est relativement adéquate et l'offre en céréales est assez régulière, le jeu d'une compétition effective entre commerçants privés assure une bonne *transmission des signaux de prix* entre les différents acteurs des marchés. Il est, dans ces conditions, peu probable qu'un nombre limité d'opérateurs parviennent à manipuler le marché dans le but de s'arroger des surprofits (marges anormales ou rentes d'exploitation) aux dépens des autres (producteurs et consommateurs en particulier). De telles preuves d'intégration des circuits commerciaux, aussi utiles soient-elles, ne sauraient cependant informer rigoureusement sur l'impact réel de la libéralisation sur les prix effectifs au producteur et la réponse de celui-ci au changement présumé.

Des exercices de *modélisation* pour fins de *simulation* permettent, dans une optique prospective, de pallier partiellement à la quasi-impossibilité d'évaluations rigoureuses du type *avant et pendant libéralisation*. Le modèle élaboré pour le Sénégal par des chercheurs de l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA) est un exemple éloquent de ce type d'effort qui mérite une attention soutenue.²⁴ Basé sur les techniques de programmation linéaire, ce modèle prend en compte des objectifs de sécurité alimentaire tant au niveau de l'agriculteur que de l'Etat et constitue, par conséquent, un outil conceptuel d'une grande utilité pour l'analyse simultanée des questions de sécurité alimentaire et d'avantages comparatifs aux échelles micro-économique du producteur agricole et macro-économique nationale. Pour ce faire, le modèle incorpore une variété d'*exploitations-types* construites autour de *budgets de spéculations* spécifiques à différentes zones écologiques et différents niveaux technologiques. Il permet d'examiner, par itérations d'agrégation et d'analyse de sensibilité, l'effet des changements de certaines variables instrumentales de décision (prix par exemple) sur les modèles d'exploitation et les objectifs nationaux (degré d'autosuffisance par exemple) de sécurité alimentaire. L'application de ce modèle a permis de conclure qu'au Sénégal, compte tenu des faibles disponibilités actuelles en terres rizicultivables, une politique isolée d'augmentation du prix au producteur du riz aurait un effet négligeable sur la

²⁴. Martin (1988) donne d'amples détails sur le cadre conceptuel et les applications empiriques de ce modèle de simulation qui relient données et objectifs aux niveaux micro-économique de la famille et macro-économique national.

COMITÉ PERMANENT INTERÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL

INSTITUT DU SAHEL - B.P. 1530 - BAMAKO

**PROGRAMME RÉGIONAL DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL EN MATIÈRE DE
RECHERCHES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU SAHEL (PRISAS)**

**SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU SAHEL:
POINT SUR LES ÉTUDES ET
PROJET D'AGENDA DE RECHERCHE**

Josué Dioné

Document de Recherche No. 90-02
Octobre 1990

production tout en imposant des coûts substantiels aux consommateurs. Un accroissement sensible de la production de riz pourrait s'obtenir par une augmentation du prix au producteur combinée à une extension des surfaces irriguées, mais ce, à des coûts élevés tant pour l'Etat que pour les consommateurs.

Les essais de spécification et d'estimation plus classiques de *fonctions d'offre paysanne* constituent une autre avenue à prospecter pour renforcer les outils d'analyse rigoureuse des effets de différentes politiques sur les productions vivrières. Dans une tentative du genre qu'il reste à tester et valider empiriquement, Thiombiano (1989) se démarque de la théorie néo-classique de l'offre en supposant que l'agriculteur sahélien répond aux données (prix en particulier) des marchés céréaliers en fonction surtout de sa recherche d'un *revenu-objectif* (volume monétaire) plutôt que d'un objectif d'enrichissement. Ceci permet de comprendre que certains agriculteurs affichent, tout au moins à court terme, une *courbe atypique d'offre* de céréales répondant négativement au prix, étant donné que pour un niveau fixe de revenu-objectif, la quantité de produits à vendre est d'autant plus faible que les prix marchands de ces produits sont élevés et vice versa (Dioné, 1989a; 1989d). Cette réponse en apparence anormale à court terme n'exclut toutefois pas la possibilité d'une réaction typiquement classique à long terme de l'agriculteur aux prix. En effet, même à court terme, les producteurs disposant d'importantes sources alternatives de revenus monétaires (cultures de rente, petit commerce, élevage, artisanat, etc.) ont tendance à suivre un comportement commercial classique (*offre typique*) vis-à-vis des céréales dont ils modulent les ventes saisonnières en fonction directe des prix du marché (Ibid.).

C'est précisément pour faire face aux contraintes de liquidités qui obligent souvent les agriculteurs à vendre leurs récoltes à des prix relativement défavorables que se développent de plus en plus des actions en faveur de l'organisation et de l'intervention directe d'*association de producteurs* dans la commercialisation des céréales. Ces associations bénéficient parfois du crédit formel pour la *collecte primaire* précoce des produits de leurs membres et, plus souvent, du concours d'organisations non gouvernementales (ONG) dans ces activités à caractère coopératif. Par extension presque normale, leurs rôles dans la commercialisation dépassent généralement celui de la collecte primaire des produits (vivriers

et de rente) pour couvrir la *distribution de certains facteurs de production* et, à travers des opérations de *banques céréalières*, celui de l'approvisionnement alimentaire des consommateurs ruraux pourvus d'un pouvoir de négociation jugé faible dans les circuits marchands habituels. L'intérêt grandissant pour ces associations rurales tient non seulement aux avantages évidents que tirent leurs membres d'une participation à la gestion de ces opérations commerciales, mais aussi des possibilités qu'elles offrent de financer, grâce aux rémunérations diverses pour leurs prestations de services, des *actions collectives* propres à améliorer la productivité et les conditions générales de vie en milieu rural: batteuses ou décortiqueuses de grains, moulins, greniers, magasins d'intrants, pompes d'irrigation, parcs de vaccination pour le bétail, centres d'alphabétisation, écoles primaires, centres de santé primaire et d'accouchement, etc.. Un défi fondamental pour la recherche consiste à déterminer les conditions minimales (sociales, juridiques, administratives, financières, etc.) requises pour assurer l'épanouissement et l'autonomie de ces associations, compte-tenu de leur contribution potentielle dans l'évolution vers une participation plus grande des populations rurales à la gestion des activités destinées à leur propre développement.

En somme, l'analyse du comportement commercial des agriculteurs à l'endroit des céréales exige la prise en compte de facteurs plus complexes que les seules forces évidentes des marchés céréaliers.²⁵ Ce comportement trouve premièrement ses racines dans des *facteurs d'ordres naturel* (climat, sols, etc.), *technologique* (équipement, semences, fumure, techniques culturales, etc.) et *institutionnel* (recherche, vulgarisation, marché des facteurs de production et des produits, marchés financiers, etc.) qui, de façon interactive, déterminent non seulement la *volonté*, mais également et surtout la *capacité* de réponse commerciale des agriculteurs. Deuxièmement, des *facteurs de risque* alimentaire (instabilité de la production, incertitudes d'approvisionnement des marchés en céréales, imperfections des marchés financiers, etc.) contribuent à éléver la propension du producteur excédentaire à s'auto-assurer par la rétention partielle de son surplus céréalier pour constituer des stocks interannuels de sécurité parfois très importants. Troisièmement, certains *facteurs socio-économiques* encore mal compris sous-tendent d'importants échanges hors-marchés ou non

²⁵. Pour une discussion empirique détaillée des déterminants de la volonté et de la capacité des agriculteurs à répondre aux prix des céréales, voir Dioné 1988, 1989a, 1989b, 1989c et 1989d.

monétisés (dons) de céréales entre l'agriculteur et des personnes ayant avec lui des liens sociaux privilégiés. Finalement, des *obligations monétaires incompressibles* et non différables (impôts, taxes, dettes, etc.), souvent nées de politiques autres que celles concernant directement les marchés céréaliers (politiques fiscales en particulier), contraignent nombre de producteurs (mêmes déficitaires) à vendre leurs produits à bas prix immédiatement après les récoltes pour en racheter (souvent à crédit) aux prix forts en période de soudure. C'est dans ce *cadre systémique complexe de déterminants* qu'il convient d'appréhender l'impact isolé d'une réforme quelconque sur la production vivrière des secteurs agricoles des pays sahéliens.

5.3. *Marchés Privés et Distribution: Accès à l'Alimentation*

Le deuxième grand axe par rapport auquel doivent s'apprécier les effets des efforts de libéralisation des échanges est celle de l'efficacité des marchés libéralisés dans la distribution des céréales aux consommateurs. En levant les barrières à l'entrée dans la profession commerciale et celles à la libre-circulation des produits, la libéralisation du commerce des céréales devra, espère-t-on, conduire à une *saine compétition* susceptible d'améliorer l'accès des populations à l'alimentation dans des conditions de *coûts de transaction réduits*. En effet, la légalisation des opérations commerciales privées est susceptible d'accroître le nombre d'opérateurs dans le commerce, d'élever leur échelle d'intervention et d'étendre sensiblement leur clientèle au-delà des bornes des ex-marchés clandestins ou parallèles. Les gains réalisés par le biais des *économies d'échelle* subséquentes et une plus grande *fluidité et transparence* du marché profiteraient dans une large mesure au consommateur.

L'évidence empirique établie par plusieurs études tend à confirmer que l'un des principaux avantages de la libéralisation du commerce des céréales réside dans le fait qu'elle contribue à améliorer sensiblement l'approvisionnement des consommateurs mal ou non servis par les seuls circuits de distribution des offices céréaliers publics ou para-étatiques (Sherman, Shapiro et Gilbert, 1986; Dioné et Dembélé, 1987; D'Agostino, 1988; Somé, Giniès et

Coulibaly, 1989). En effet, sous un régime commercial libéralisé, ces consommateurs (en majorité ruraux et urbains non fonctionnaires) bénéficient, pour leur approvisionnement quotidien en céréales, de la proximité d'une offre compétitive non assujettie aux *primes de risque* qu'impose généralement la *clandestinité* aux transactions des *marchés parallèles*. L'existence et l'ampleur de tels bénéfices dépendent non seulement de la facilité d'accès physique des zones de consommation, mais aussi et surtout du nombre de fournisseurs (commerçants) et du comportement de ceux-ci: plus les possibilités de collusion entre commerçants sont fortes, moindres seront les retombées positives de la commercialisation privée sur les consommateurs.

Le degré de *concentration* d'une part considérable des marchés entre les mains d'un faible nombre de commerçants et les possibilités de *collusion* entre commerçants dans les différentes zones de consommation sont, par conséquent, des questions importantes à examiner, tant par rapport à l'accès des populations à l'alimentation qu'en relation avec les effets de la libéralisation sur les agriculteurs et la production vivrière. Certaines études laissent entrevoir que dans le contexte sahélien, au moins quatre types de facteurs auraient une influence décisive sur les tendances des commerçants à la concentration ou à la collusion dans leurs opérations. Premièrement, les *capacités d'autofinancement* limitées et l'accès restreint au *crédit bancaire* tend à conférer à quelques grands commerçants, généralement pourvus d'une surface financière importante assurée par des opérations d'import-export, un pouvoir quasi-oligopolistique sur les marchés céréaliers (Mehta, 1989; Ould Didi, 1990).²⁶ Deuxièmement, le *cloisonnement* ou la *faible circulation de l'information* sur les marchés ne favorise pas souvent l'orientation des interventions des commerçants vers une forte affluence compétitive dans le drainage des céréales des zones excédentaires vers toutes les régions déficitaires.²⁷ Troisièmement, l'*enclavement physique* résultant surtout de l'absence d'infrastructures routières adéquates et des contraintes en moyens de transport inhibent la

²⁶. Mehta (1989) estime qu'à Bamako, 40 pourcent du volume global des ventes de céréales effectuées au cours des trois campagnes 1985/86, 1986/87 et 1987/88 provenaient des 4 plus grands des quelque 50 grossistes de l'échantillon de commerçants couvert par le Projet d'étude CESA-MSU-USAID.

²⁷. La jeune expérience du système d'information sur les marchés céréaliers est édifiante à ce sujet, d'autant plus que diverses évaluations de cet effort semblent indiquer un accroissement de compétition dans le commerce privé consécutif à l'amélioration de la diffusion de l'information sur les prix et ce, tant au niveau des différentes régions du pays qu'entre les marchés des grandes agglomérations urbaines comme Bamako.

propension des commerçants à se concurrencer pour répondre correctement à la demande des consommateurs des régions géographiques les plus difficiles d'accès (Stephen et Koné, 1988). Quatrièmement, la *faiblesse de la demande effective* (solvable) résultant de celle du revenu de la majorité des ménages restreint sensiblement le nombre de commerçants et l'échelle de leurs activités dans l'approvisionnement alimentaire de certaines zones (Sherman, Shapiro et Gilbert, 1986).

Ces différents facteurs suggèrent certaines sphères privilégiées de rôles du secteur public dans la nouvelle donne des marchés céréaliers libéralisés ou en voie de l'être au Sahel. En effet, les marchés privés servent correctement les consommateurs dans la mesure où les conditions de demande effective permettent, au vu des coûts de transaction incontournables, de rentabiliser les opérations des commerçants. L'efficacité distributive de ces marchés ne saurait s'exprimer pleinement dans des situations où des mesures appropriées pour un *accès plus ouvert au crédit formel* sont une condition préalable à l'accroissement de la compétition entre opérateurs privés. L'amélioration de cette compétition passe, en outre, par celle quantitative et qualitative d'un service public par excellence: *l'information* de tous les acteurs sur la situation et les tendances des marchés. L'implication des commerçants dans l'approvisionnement des zones relativement enclavées restera faible tant que des actions publiques délibérées n'auront pas contribué à réduire les coûts de transaction (transport en particulier), notamment par l'amélioration de l'*infrastructure routière*. Finalement, le marchés privés ne sauraient abriter des individus suffisamment altruistes pour répondre aux besoins alimentaires évidents des pauvres couches de la population dépourvues de revenus adéquats pour traduire effectivement leur demande physiologique. Ceci en appelle également à des actions publiques appropriées pour mieux cibler les efforts d'*aide alimentaire* afin de remédier à l'insécurité de ces populations à court et moyen termes et, à long terme, de développer des *activités génératrices de revenus* qui permettent aux pauvres de faire face au marché pour leur approvisionnement alimentaire.

En définitive, il semble de plus en plus accepté qu'en matière de sécurité alimentaire, ni l'interventionnisme à outrance du secteur public ni la suprématie du marché privé ne soient des panacées en soi. La recherche doit apporter une contribution capitale dans le débat actuel

qui, heureusement, porte de façon plus utile et positive sur la définition des rôles, fonctions, voies, moyens et mécanismes d'intervention des secteurs privé et public dans une complémentarité plus efficace pour améliorer les disponibilités alimentaires et l'accès des sahéliens à l'alimentation. A cet effet, une des pierres d'achoppement des systèmes alimentaires nationaux au Sahel réside dans ce que Schmid (1990) appelle les *fondations légales d'une économie de marché*. Cet auteur fait ressortir, à travers une argumentation articulée, qu'une économie de marché repose toujours sur une fondation légale ou de droits de propriété. Cette fondation qui résulte d'un choix public influence aussi bien les performances des différentes économies de marchés que celles des structures autres que les marchés et, par conséquent, la vitesse et le contenu du développement (*Ibid*, p. 1). Il importe donc que la recherche se penche davantage sur l'identification et les modalités de mise en oeuvre effective des conditions (juridiques, institutionnelles, administratives, etc.) indispensables au fonctionnement efficace de l'ensemble des composantes des systèmes alimentaires en général et des marchés privés en particulier. Ces conditions doivent permettre, entre autres, de sécuriser les anticipations des différents acteurs, de récompenser l'effort individuel à la marge, de contrôler l'action individuelle tout en assurant son expansion, de concilier pressions sociales et recours légaux modernes, d'arbitrer la distribution sociale des coûts et bénéfices entre les acteurs (producteurs-fournisseurs, intermédiaires, consommateurs) et de promouvoir une coordination réelle au sein des filières, entre celles-ci et entre les secteurs.

VI. CONSOMMATION ALIMENTAIRE ET NUTRITION

Le champ d'investigation des problèmes relatifs à l'alimentation humaine (au sens large, consommation et nutrition) est très vaste et fait appel aux travaux de spécialistes dans des disciplines aussi variées que l'*anthropologie*, la *sociologie*, l'*économie*, la *nutrition* et la *santé*. Les variables prises en considération par ces différentes disciplines sont également variées et impliquent de multiples inter-relations plus ou moins évidentes, conférant ainsi aux questions de recherche sur la sécurité alimentaire un caractère pluridisciplinaire par excellence. Une approche pragmatique requiert toutefois une délimitation opérationnelle des domaines respectifs de contribution de chaque discipline dans ce cadre d'inter-actions multidisciplinaires. A cet effet, l'analyse économique se penchera notamment sur l'examen des relations existant entre un certain nombre de variables socio-économiques, d'une part et des indicateurs du niveau, de la structure et des tendances de la consommation alimentaire et du statut nutritionnel des populations, d'autre part.²⁸

6.1. Structure, Déterminants et Tendances de la Consommation Alimentaire

Le concept de *consommation alimentaire* fait normalement référence à l'*aspect quantitatif* (quantité de produits consommés) de l'alimentation humaine. Il est facile de constater que nombre d'études relatives à la sécurité alimentaire se limitent à cette dimension, sur la base d'une supposition (tout au moins implicite) que la connaissance des niveaux de consommation d'une gamme déterminée de denrées alimentaires permet d'inférer sur l'adéquation du bien-être alimentaire (statut nutritionnel) des individus. S'il est indéniable que l'ingestion de vivres constitue la base physique indispensable à la nutrition, il n'en demeure pas moins vrai que la question du *statut nutritionnel* soit plus complexe. L'examen de cette question centrale de la *sécurité alimentaire* exige, comme il en est brièvement discuté dans la section suivante, bien plus qu'une simple opération arithmétique des quantités de produits alimentaires d'origines végétale et animale consommés.

²⁸. L'auteur est redevable à Diagne (1990) pour sa contribution partielle à la synthèse des études relatives à la consommation alimentaire au Sahel, particulièrement en ce qui concerne les essais d'estimation des différents types d'élasticité de la demande et des dépenses céréalières.

Deux constats s'imposent à la lumière de tout effort actuel de recherche bibliographique sur les questions de consommation alimentaire et de nutrition au Sahel: celui de la forte concentration des études sur quatre des neuf pays membres du CILSS (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) et, pour ces pays, la prédominance des études nutritionnelles d'orientation médicale ou para-médicale.²⁹ Peu d'efforts ont jusqu'ici été consentis pour lier systématiquement les résultats forts utiles de ces études des nutritionnistes à des facteurs socio-économiques susceptibles de représenter des leviers d'intervention sur lesquels pourraient jouer des politiques destinées à améliorer le sort alimentaire des groupes de population vulnérables. Les études économiques se sont, quant à elles, préoccupées davantage à décrire et analyser la structure, les déterminants et les tendances de la consommation alimentaire aux niveaux national et des ménages et ce, avec un accent marqué sur les céréales et sur les variables prix et revenus.

Il est vrai que s'évertuer à démontrer l'écrasante *importance des céréales dans les structures de consommation alimentaire* sahélienne équivaut de nos jours à un effort virtuellement superflu. Un nombre considérable d'estimations, même les plus approximatives, concordent sur le fait que partout au Sahel, les céréales fournissent plus de 50, voire 60 pourcent de la ration calorique des populations. Pour des pays comme le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Tchad, l'apport des céréales dans la consommation calorique nationale qui se situe entre 70 et 80 pourcent s'élève, d'une manière générale, en milieu rural pour atteindre les 80 à 90 pourcent au Burkina Faso, au Mali et au Niger (Bricas et Sauvinet, 1989; Ghersi, Martin et Larivière, 1989). Ce premier rang incontestable des céréales dans la consommation alimentaire des sahéliens s'explique tant par les *conditions environnementales* (climat, sols, etc.) qui vouent l'agriculture de la sous-région aux productions céréaliers, que par la *faiblesse générale des revenus* qui empêche la grande majorité des familles de diversifier sensiblement leurs régimes alimentaires. En effet, la forte dépendance des économies nationales sahéliennes d'une agriculture de quasi-subsistance, elle-même tributaire d'une pluviométrie aléatoire dans le temps et erratique dans l'espace, éclaire

²⁹. A titre d'exemple, l'édition de Décembre 1989 du catalogue des publications de l'Organisme de Recherches sur l'Alimentation et la Nutrition Africaines (ORANA) présentent quelque 260 références d'études effectuées entre 1957 et 1989 par cette seule organisation sur les aspects médicaux et nutritionnels des problèmes alimentaires en Afrique de l'ouest.

suffisamment sur la place dominante qu'occupent les céréales sèches (mil et sorgho) dans les pays intérieurs (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad). Ces céréales traditionnelles -- dont l'emprise est plus forte dans les modèles de consommation des populations rurales qui les produisent -- cèdent de plus en plus le pas au riz en milieu urbain et plus particulièrement dans les pays côtiers (Cap Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sénégal), en grande partie à cause de l'avantage des coûts de transport moindres à l'importation de ce produit jusqu'aux ports de la côte ouest-africaine de l'Atlantique.

Au-delà de ces déterminismes d'ordre naturel, les considérations économiques de l'effet du *revenu* et des *prix* sur la demande alimentaire effective des consommateurs garde toute son importance. En effet, le monde foisonne de preuves empiriques attestant que les consommateurs, à mesure que leur revenu disponible augmente, tendent à préférer aux céréales (généralement qualifiés de *biens économiques inférieurs*) des produits alimentaires d'origine animale et d'autres produits d'origine végétale (légumes, fruits, etc.). Cette tendance à la *diversification alimentaire* avec l'augmentation du revenu est du reste évidente même au Sahel, dans la mesure où les populations urbaines en moyenne plus riches que les ruraux tirent une proportion relativement moindre de leur ration calorique des céréales (Mondot-Bernard et Labonne, 1982; Esta, 1985; Sundberg, 1988; Bricas et Sauvinet, 1989).³⁰ L'*augmentation du revenu monétaire* par le biais d'activités de rente et de l'emploi rémunéré constitue donc un facteur-clé à prendre en compte dans les politiques qui visent, à terme, l'amélioration de l'équilibre alimentaire des sahéliens à travers une plus grande diversification des régimes de consommation.

La grande controverse actuelle en matière de consommation alimentaire, tel que discuté plus haut, réside dans la compréhension des principaux déterminants de la structure et surtout des tendances à l'*extraversion des modèles de consommation* vers des céréales importées (riz et blé en particulier). Delgado (1989a) estime qu'entre 1960 et 1980, les importations céréaliers au Sahel ont augmentées au rythme annuel moyen de 6,6 pourcent

³⁰. Il va sans dire que la monétisation relativement plus forte du revenu des populations urbaines favorise également cette diversification alimentaire par rapport au milieu rural où la structure de consommation alimentaire s'apparente plus à celle de la production agricole, principal déterminant du revenu global des familles.

pour le riz et 8 pourcent pour le blé. La dépendance alimentaire qu'implique cette tendance explique en grande partie la propension des décideurs politiques à rechercher des voies susceptibles de freiner une expansion rapide de la demande effective en faveur de ces céréales dans la production desquelles les systèmes agricoles nationaux sont structurellement déficients. Pour ce faire, les *prix* sont la première variable instrumentale économique qui vient à l'idée. Dans un cadre conceptuel classique, le relèvement du prix d'un produit par rapport à ceux des autres (prix relatif) conduit normalement le consommateur à réduire, par *substitution*, la quantité demandée de ce produit au profit de ceux qui procurent une utilité similaire (ne serait-ce que partiellement). En corollaire, on anticipe que des mesures d'augmentation du prix au consommateur du riz relativement à ceux des autres céréales permettrait de tendre vers des objectifs simultanés de ralentissement de la demande finale en riz, d'expansion de celle des céréales sèches et, par effet induit sur les prix au producteur, de stimulation la production de l'ensemble de ces céréales.

Il a toutefois été montré plus haut que la traduction d'un tel pronostic théorique en effets réels repose sur trois hypothèses essentielles que ne semble pas valider le peu d'évidence empirique disponible à ce jour. Premièrement, les études IFPRI/CEDRES de consommation indiquent que l'expansion de la demande du riz résulterait moins d'une réponse des consommateurs aux prix relatifs des céréales que d'autres facteurs: urbanisation, structure de l'emploi, coût d'opportunité du temps des femmes, coûts de préparation des céréales, etc.. Deuxièmement, il ne semble pas exister à proprement parler une dichotomie tranchée entre producteurs ruraux et consommateurs urbains qui permette de distinguer d'une manière classique simple l'effet net d'un changement des prix relatifs sur la demande effective et la production des céréales. Les agriculteurs dont une proportion importante sont aussi acheteurs de céréales seraient, à court terme, simultanément rétribués (en tant que producteurs) et taxés (en tant que consommateurs) par une hausse relative des prix des céréales, y compris le riz dont la consommation tend à se développer aussi en milieu rural (Reardon, Matlon et Delgado, 1988; Rogers et Lowdermilk, 1988; Sundberg, 1988; Bricas et Sauvinet, 1989; Dioné, 1989a; Goetz, 1989; NDoye, Ouédraogo et Goetz, 1989). Enfin, la réponse de l'agriculteur aux prix des céréales est généralement entravée par des contraintes relevant d'autres politiques économiques, des institutions et de la technologie.

La première des hypothèses ci-dessus pose la problématique générale des différents types d'élasticités de la demande des produits alimentaires au Sahel. Il est à ce sujet désolant d'admettre avec Diagne (1990) que l'interprétation et la prise en compte des implications des résultats des études disponibles sur la question sont matière à une grande prudence. Par exemple, tout ce qu'on peut inférer des résultats des travaux relatifs à l'élasticité-revenu de la demande des principaux produits alimentaires est que (1) *le riz n'est pas un aliment de luxe* dont la consommation gagnerait en proportion avec une augmentation des revenus des consommateurs et (2) *ni le mil ni le sorgho ne sont des aliments inférieurs* que les consommateurs auraient tendance à délaisser à mesure qu'ils deviennent plus riches.³¹ L'évidence empirique d'une chute significative de la part des dépenses céréalières au profit d'autres produits alimentaires dans le budget du consommateur riche par rapport au pauvre supporte toutefois l'hypothèse que les céréales sont, prises globalement, des biens alimentaires inférieurs (Sawadogo, 1985; Sawadogo et Brandt, 1988).

L'inélasticité relative de la demande des différentes céréales eu égard à leurs propres prix et le *faible degré de substitution* entre elles (élasticités croisées nulles, voire négatives) sont deux autres constats courants des études disponibles. Une implication majeure de la validité de ces résultats est que, d'une manière générale, les politiques de prix n'auraient qu'un effet négligeable sur le niveau et la structure de consommation céréalière. Shapiro et Berg (1988) estiment toutefois que l'évidence concernant la sensibilité de la consommation aux changements des prix demeure très faible en qualité, compte-tenu surtout des problèmes d'inadéquation des périodes d'observation retenues pour l'investigation des changements étudiés et des dangers d'interprétations erronées des élasticités estimées des enquêtes passées. Bricas et Sauvinet (1989) font en outre remarquer que, dans sa recherche de diversification alimentaire, le consommateur raisonne plutôt en termes de plats à base des différentes céréales qu'en termes de céréales nature. Ceci confère aux travaux (surtout ceux relatifs à la transformation) du réseau pour la Promotion des Céréales Locales (PROCELOS)

³¹. Sawadogo (1985) et Reardon, Thiombiano et Delgado (1989) montrent que le riz est en fait un aliment de base du pauvre en milieu urbain et ce, par rapport à la part de ce produit aussi bien dans les quantités totales de céréales consommées que dans les dépenses céréalières totales. Les conclusions relatives au caractère économique du riz, mil et sorgho reposent sur un examen des parts de budget allouées aux produits alimentaires par les consommateurs de différents groupes de revenu et des élasticités-revenu de ces produits, issues d'études telles que celles de Sawadogo (1985), Rogers et Lowdermilk (1988) et Sawadogo et Brandt (1988).

un intérêt certain. Cette remarque suggère, en outre, qu'un examen des diverses élasticités de la demande alimentaire sous l'*optique théorique des biens caractéristiques* pourrait éclairer d'une lumière différente la compréhension que l'on a de la réponse de la consommation des céréales aux changements de revenu et de prix. Il serait ainsi possible d'explorer, par exemple, l'hypothèse que la demande croissante du riz est dérivée de celle d'un *paquet de caractéristiques* telles que les plats à base de riz seraient plus attrayants que ceux à base d'autres céréales (mil, sorgho en particulier), parce que procurant, à budget égal, une utilité plus grande au consommateur.

6.2. Nutrition: Au-Delà des Disponibilités et de la Consommation Alimentaires

L'une et l'autre des deux définitions alternatives prêtées à la sécurité alimentaire au début de ce document font référence à une *alimentation adéquate sur le plan nutritionnel*. Cette référence indique clairement que l'examen des problèmes d'insécurité alimentaire tout comme les efforts destinés à leur solution doivent se concevoir, par-dessus tout, dans une optique de *bien-être nutritionnel* des populations concernées. Or, les points discutés jusqu'ici sont concentrés pour l'essentiel sur la disponibilité, l'accessibilité et la consommation de produits alimentaires physiques. Ceci n'est pas un fait fortuit, d'autant plus que les études économiques des questions relatives à la sécurité alimentaire dépassent rarement le cadre d'une compréhension du phénomène de la consommation alimentaire pour lier systématiquement les principaux facteurs instrumentaux retenus (politiques, institutions, technologies, etc.) au *statut nutritionnel* d'une population-cible bien identifiée. Une telle approche suppose implicitement que le seul fait de comprendre ce qui se passe au niveau de la consommation des produits (elle-même variable instrumentale) suffit pour émettre une inférence correcte sur le bien-être nutritionnel. En d'autres termes, cette démarche aurait tendance à prendre *consommation et nutrition pour des concepts synonymes*.

Quelques études économiques récentes des problèmes nutritionnels permettent toutefois de douter que la relation entre *consommation* et *nutrition* soit aussi simple et directe qu'on pourrait le supposer. Dans une revue de la situation de la consommation alimentaire

et de la nutrition au Mali, Sundberg (1988) note que les taux d'occurrence de malnutrition protéique et calorique à court terme en zone sud (CMDT) figuraient, en 1984-85, parmi les plus élevés du pays. Cette observation reste troublante en dépit du fait que la période concernée coïncide avec une mauvaise campagne agricole, puisque la zone considérée est parmi celles qui, à cause de leur productivité agricole supérieure, semblent jouir bon an mal an des niveaux de sécurité de consommation alimentaire les plus élevés au Mali. En renfort à ce premier constat, Sundberg (1989) démontre empiriquement l'absence d'un lien direct entre la production céréalière et le statut nutritionnel des enfants de familles agricoles dans la zone de la haute-vallée du fleuve Niger au Mali. Ce constat qui repose sur une analyse comparative de données anthropométriques du sud (produisant plus de céréales par tête) et du nord de la zone en question ne surprend pas en soi, puisqu'il est par ailleurs établi qu'en termes de disponibilités céréalières nettes par tête, ces deux parties de la zone ne diffèrent significativement que dans l'importance relative des différentes sources de leur approvisionnement, le nord faisant davantage recours aux achats sur le marché à partir du revenu tiré d'une gamme plus diversifiée d'activités (Dioné, 1989a, pp. 191-204). Plus frappant, par contre, est l'absence de corrélation statistiquement significative entre la sécurité de consommation alimentaire des familles et le statut nutritionnel des enfants couverts par l'étude de Sundberg.³²

D'une manière générale, le sort de deux catégories particulièrement vulnérables de personnes, les *enfants* et les *femmes*, occupe une place prépondérante dans les préoccupations relatives au statut nutritionnel des populations. Certaines études indiquent que les pays d'Afrique subsaharienne, contrastés à ceux d'autres régions en voie de développement (Asie en particulier), ne souffrent que peu ou pas du tout d'une *discrimination nutritionnelle* évidente *par sexe* (Drèze et Sen, 1989, Sundberg, 1989; Svedberg, 1989). Ceci résulterait d'un ensemble de facteurs favorables aux femmes et concourant à une sorte de distribution intra-familiale plus égalitaire des problèmes alimentaires et nutritionnels en Afrique: plus grande autonomie, opportunités et taux de participation relativement élevés à des activités

³². La sécurité de consommation alimentaire de la famille est, dans ce cas, appréciée à travers un classement des ménages basé sur un ensemble d'indicateurs incluant le nombre de repas par jour, le nombre de repas comprenant de la viande ou du poisson, le nombre d'ingrédients des sauces accompagnant le plat principal et la fréquence quotidienne de plats principaux à contenu nutritionnel pauvre (Staatz, D'Agostino et Sundberg, 1990).

rémunérées, responsabilités plus fortes dans la gestion directe de l'alimentation des familles, etc.. Ces conclusions générales méritent d'être empiriquement étayées sur une base plus désagrégée dans l'espace car il est également admis que les considérations ethniques et religieuses influent de façon décisive sur la distribution sociale des droits, rôles, responsabilités, interdits et priviléges au sein des familles africaines. L'étude de cas par Sundberg (1989) montre qu'en ce qui concerne la *discrimination par âge*, les problèmes nutritionnels les plus aigus chez les enfants se manifestent pendant la période d'introduction de nourriture solide dans l'alimentation et du sevrage (6-36 mois) et celle de prise de responsabilités précoce (6-7 ans), où les apports calorique et protéique restent en deçà des besoins normaux de croissance et d'activité.

De ce qui précède, il ressort clairement que les problèmes économiques relatifs à la sécurité alimentaire -- entendue au sens d'un bien-être nutritionnel -- ne sauraient être adéquatement compris et résolus en circonscrivant le champ d'investigation aux seuls aspects de disponibilité, d'accessibilité et de consommation des produits alimentaires. En effet, à l'instar des spécialistes des questions médicales et para-médicales, les économistes qui s'investissent dans le champ de la d'investigations sur la nutrition admettent généralement qu'au-delà de la quantité et de la variété des vivres ingérés interviennent d'autres facteurs non moins importants dans la détermination du statut nutritionnel des personnes. Parmi ceux-ci figurent en bonne place l'*éducation*, la *santé* et l'*hygiène* (Sen, 1981; Reutlinger et Katoha-Apte, 1984; Drèze et Sen, 1989; Pinstrup-Andersen, 1989; Von Braun, Hotchkiss et Immik, 1989).³³ L'accès à l'alimentation à divers niveaux de désagrégation (national, régional et familial) et, plus particulièrement, la distribution intra-familiale des aliments peuvent permettre de comprendre seulement dans une certaine mesure le *bien-être nutritionnel de différentes catégories de personnes vulnérables* (enfants, femmes allaitantes, etc.). Il n'en demeure pas moins valable qu'à échelle et distribution égales de revenu, la structure et les pratiques de consommation alimentaire et de nutrition varient selon le niveau d'*éducation nutritionnelle* formellement ou informellement acquise par ceux chargés de gérer l'alimentation de la famille. En outre, les *synergies entre maladies et malnutrition* sont telles

³³. Gittinger, Leslie et Hoisington (1987) comporte deux sections présentant une quinzaine d'articles de différents auteurs traitant des aspects multidisciplinaires des problèmes de nutrition.

que les seules connaissances de la composition, du niveau et de la distribution des denrées alimentaires consommées ne suffisent pas pour prédire le statut nutritionnel des individus.

L'importance des *dimensions santé et hygiène de la sécurité alimentaire* est éloquemment mise en relief par Drèze et Sen (1989) qui soutiennent que "bien que les famines impliquent -- et sont typiquement initiées par -- la privation de nourriture, nombre de personnes qui meurent d'une famine meurent, en fait, non pas de cette privation, mais de maladies épidémiques déclenchées par la famine." (p. 66)³⁴ On peut en dire autant de la sous-alimentation et de la malnutrition chroniques qui résultent fréquemment des faiblesses synergiques des revenus, de l'éducation et des soins de santé de base des populations. Ceci confère aux *aspects économiques des politiques relatives à la santé, à l'hygiène et à l'éducation nutritionnelle* un mérite qu'il conviendrait de ne pas sous-estimer au profit des seules politiques concernant la production, les échanges et la consommation des produits alimentaires. En définitive, l'appréhension globale des questions de sécurité alimentaire au Sahel requiert une attention élargie qui passe "respectivement (1) de l'*auto-suffisance alimentaire* à l'*adéquation [de l'offre] alimentaire*, (2) de l'*adéquation alimentaire* au droit [d'accès] à l'alimentation et (3) du *droit à l'alimentation aux capacités nutritionnelles*." (Ibid., p. 178).

³⁴. Traduit de l'anglais par l'auteur.

VII. RÉSUMÉ ET PROJET D'AGENDA DE RECHERCHE

Les années soixante-dix et quatre-vingt ont été marquées, pour les pays de l'Afrique subsaharienne en général et du Sahel en particulier, par l'avènement conjugué de deux crises sévères, l'une alimentaire et l'autre structurelle et généralisée à l'ensemble des secteurs vitaux des économies nationales. Au déterminisme climatique qui a longtemps servi d'explication centrale de la crise alimentaire sahélienne s'est imposée une vision progressivement globalisante d'un imbroglio de causes politiques, structurelles, technologiques et institutionnelles à la base du retard grandissant de l'offre sur les besoins alimentaires. La crise endémique des entités publiques et para-étatiques sur les plans structurel et financier a conduit la plupart des Etats à adopter, généralement sous la pression des donateurs et bailleurs de fonds, des programmes d'ajustement structurel qui réduisent l'intervention du secteur public et visent une participation accrue du secteur privé à la gestion des activités économiques. Dans ce courant d'ajustement structurel, l'accent s'est vite porté sur la libéralisation des marchés céréaliers comme instrument privilégié pour améliorer le sort alimentaire des populations. Ce document procède d'une définition qui associe sécurité alimentaire et accès permanent pour tous à une alimentation et une nutrition adéquates. Il propose une revue des études sur les questions d'actualité et esquisse un agenda de recherche sur la sécurité alimentaire au Sahel.

7.1. Point sur les Connaissances en Matière de Sécurité Alimentaire au Sahel

Les points focaux des études passées en revue se trouvent ici résumés. Ces points sont rassemblés, en conformité avec la définition adoptée de la sécurité alimentaire, autour des dimensions disponibilité, accès, stabilité et nutrition des questions alimentaires. Aussi, c'est par rapport à ces dimensions que sont examinés tour à tour les études économiques touchant la production, les échanges commerciaux intra-régionaux et extra-régionaux, l'aide alimentaire, la commercialisation interne, la consommation et la nutrition. A cause de leur importance notoire dans la consommation et de l'actualité des débats des politiques qui les

concernent, les céréales font l'objet de la plus forte attention des études considérées et, par conséquent, de cette revue qui s'efforce néanmoins de transcender le cadre étiqueté d'une sécurité céréalière.

Trois grands thèmes pertinents aux politiques de sécurité alimentaire ressortent des études traitant principalement de la production agricole intérieure des pays du Sahel. En premier lieu figure une **controverse non résolue** de l'option d'autosuffisance alimentaire qui sous-tend généralement les thèses en faveur d'une protection de l'agriculture vivrière au Sahel. Il est, d'un côté, reproché à cette option de ne pas garantir une sécurité alimentaire réelle parce qu'étant (a) uniquement focalisée sur les disponibilités céréalières nationales, (b) à la merci d'une instabilité climatique structurelle et (c) économiquement coûteuse par rapport aux alternatives moins autarciques. Ces reproches s'appuient sur un ensemble de facteurs aux effets combinés dépressifs sur la compétitivité de l'agriculture sahélienne: faible productivité des technologies de production disponibles; entraves structurelles, institutionnelles et politiques à la réponse des agriculteurs aux prix; expansion de la consommation du riz et du blé importés promue par des facteurs souvent différents des prix. Ces points de vue doivent toutefois être fortement nuancés, puisque d'autres études mettent en évidence l'existence d'options institutionnelles et technologiques (variétés améliorées, fumure adaptée, fréquence et techniques culturales, etc.) susceptibles d'augmenter de façon efficiente et sensible la productivité de la céréaliculture pluviale et irriguée. Il est par ailleurs prouvé que les décisions de production des agriculteurs sont bien sensibles aux prix, à condition qu'existent des mesures propres à assurer une demande effective pour leurs surplus commercialisables. Parmi ces mesures figurent en bonne place la recherche et l'investissement dans la transformation pour une adaptation des céréales locales aux préférences des consommateurs.

Un deuxième point saillant qu'éclairent les études couvertes par cette revue concerne la dichotomie souvent implicite de la perception des agriculteurs comme un groupe homogène de producteurs et vendeurs de produits vivriers, face aux consommateurs urbains acheteurs de ces produits. Les résultats des études disponibles permettent d'affirmer que, contrairement à ce mythe et même dans des pays aux productions vivrières structurellement

excédentaires comme le Zimbabwe, un grand nombre de familles agricoles se situent, en termes nets, du côté de la demande sur les marchés céréaliers auxquels elles font recours pour combler l'insuffisance de leur propre production. Ceci met en exergue le **dilemme du rôle dualiste des prix**, particulièrement pour les agriculteurs dont la fraction produisant des surplus commercialisables peut être stimulée à moyen terme par des politiques d'augmentation des prix tandis que ceux aux productions déficitaires en subissent, à court terme, les coûts au même titre que les consommateurs urbains approvisionnés par les marchés. Ainsi, la recherche d'une augmentation de la production vivrière par des politiques de soutien des prix au producteur conduit vraisemblablement à compromettre, à court terme la sécurité alimentaire d'une proportion importante de consommateurs (agriculteurs déficitaires inclus) en l'absence de mesures de compensation relatives surtout au revenu de ceux-ci.

En troisième lieu, il apparaît que le développement de la capacité de production (donc de réponse aux prix) des agriculteurs passe par un processus **incontournable de formation de capital** au niveau de l'exploitation agricole. Ceci implique que la recherche même de l'autosuffisance en produits vivriers (céréales en particulier) requiert une **stratégie axée sur des objectifs de génération et d'accumulation de revenus** pour les agriculteurs. Une telle stratégie ne saurait être cloisonnée, circonscrite à une seule catégorie de spéculations ou d'activités de production dans la mesure où, suivant les zones, les cultures de rente (comme le coton), l'élevage et certaines activités non agricoles offrent les meilleurs prospects de valorisation économique des ressources disponibles en milieu rural. Aussi, des politiques fiscales, financières, commerciales, etc. favorisant le développement d'une capacité d'investissement durable dans des activités de diversification pourraient, de façon paradoxale en apparence, figurer parmi les voies alternatives les plus efficaces dans la poursuite de l'objectif d'une autosuffisance plus forte.

La revue des questions relatives à la place et à l'importance des **échanges extérieurs** dans les stratégies de sécurité alimentaire se résume également par rapport à trois grands axes. Un premier axe s'articule autour du **débat sur l'opportunité de la protection de l'espace céréalier sahélien** vis-à-vis de l'extérieur. Ce débat procède de la propension officielle des Etats sahéliens à poursuivre des objectifs d'autosuffisance alimentaire et met en

confrontation des thèses protectionnistes et libre-échangistes à l'égard de l'agriculture des pays du Sahel. Les arguments qui sous-tendent les penchants pour une certaine protection sont multiformes: crainte d'une forte dépendance mettant les pays à la merci des politiques des exportateurs; préoccupations relatives aux recettes en devises et aux balances commerciales mises à l'épreuve par la baisse tendancielle des termes de l'échange; concurrence déloyale soutenue par les politiques de dumping des pays exportateurs; insécurité d'approvisionnement face à l'instabilité et la volatilité du marché mondial du riz en particulier; inquiétude d'une extraversion plus poussée des habitudes alimentaires. A ces propos qui plaident pour une sorte de **protection de l'agriculture naissante** au Sahel s'opposent ceux mentionnés plus haut au sujet du risque d'insécurité alimentaire qu'implique la faible compétitivité actuelle de cette agriculture. Au demeurant, cette faiblesse de compétitivité trouverait ses racines non seulement dans les facteurs précédemment énumérés, mais aussi dans les distorsions inhérentes aux **politiques nationales non incitatives** dans les domaines **fiscal** (taxations diverses) et **monétaire** (sur-évaluation des monnaies locales). Si le diagnostic des maux semble se renforcer dans un sens ou dans l'autre, les recommandations relatives aux voies à suivre prêtent généralement le flanc à de sérieuses critiques et remises en cause. Ceci, d'autant plus que les résultats des études disponibles sur les questions (dimensions, déterminants et dynamique) des **avantages comparatifs** ne font pas encore l'objet d'un large consensus. En outre, il apparaît qu'en l'absence d'une augmentation substantielle de la **productivité des céréales locales** dont la fixité commerciale à des prix élevés maintient de forts **coûts d'opportunité interne du travail**, la gestion de politiques même incontournables comme la dévaluation des taux de change du Franc CFA se buttera indubitablement à d'énormes difficultés (pressions inflationnistes par exemple).

En deuxième plan et contrairement à la question controversée des importations commerciales extra-régionales, l'**option de libéralisation des échanges intra-régionaux** dans l'espace sahélien, voire ouest-africain, bénéficie d'un consensus général. Il est admis que d'importants **flux d'échanges informels** ont de longue date existés et persistent en Afrique de l'ouest malgré les efforts des Etats dans le domaine des politiques de circonscription nationale des marchés. Ces échanges s'appuient sur une logique de stratégies évolutives de réseaux marchands transnationaux solidaires qui opèrent dans les zones franches de facto

que constituent les périphéries nationales. Un examen plus poussé rend toutefois compte que, d'une part, le niveau réalisé des échanges est loin d'épuiser le potentiel commercial intra-régional estimé et, d'autre part, la dynamique actuelle des flux commerciaux intra-régionaux ne favorise pas le développement des productions agricoles locales: plutôt que d'être fondés sur des avantages comparatifs réels, ces flux sont davantage orientés vers l'exploitation de rentes circonstancielles créées par la grande disparité entre pays des politiques économiques (fiscales, monétaires, etc.) nationales. En conséquence, l'harmonisation de ces politiques et des mesures propres à éléver l'attrait commercial des produits agricoles sahéliens (investissements pour réduire les coûts de transport, transformation et conditionnement des céréales, etc.) constituent des facteurs clés dans une stratégie de développement des échanges qui vise la réalisation des avantages économiques du commerce: stimulation de la production à des coûts réduits dans les zones les plus indiquées, stabilisation de l'offre globale, amélioration de l'approvisionnement par une circulation plus large et plus fluide des produits; etc.. Même un tel engouement de principe pour la cause d'une intégration régionale ne doit cependant faire perdre de vue qu'une certaine ouverture contrôlée aux importations extra-régionales reste nécessaire pour résorber toute instabilité résiduelle d'approvisionnement alimentaire que ne saurait seule éliminer une opération de globalisation régionale de l'offre intérieure des produits vivriers.

Troisième axe des échanges, l'aide alimentaire occupe par son ampleur croissante et son caractère humanitaire une place incontestable et virtuellement structurelle dans les stratégies et politiques de sécurité alimentaire des pays du Sahel. Il n'en demeure pas moins évident que l'aide alimentaire soit également une source d'inquiétudes tant par rapport au sentiment de dépendance qu'elle implique qu'à cause des effets perturbateurs qu'elle peut éventuellement exercer sur les habitudes des consommateurs, les marchés nationaux et les productions vivrières locales. Aussi, conformément à l'esprit de la toute nouvelle **Charte de l'Aide Alimentaire aux Pays du sahel**, les efforts actuels dans ce domaine s'orientent essentiellement vers la transformation de l'aide alimentaire en instrument de développement à travers des mesures d'achats locaux des produits, de triangulation des transactions et d'amélioration du ciblage dans la distribution des denrées subventionnées. L'expérience des tentatives passées révèle certaines difficultés à surmonter afin d'assurer la

faisabilité et l'efficacité de ces mesures nouvelles. Il s'agit notamment, pour les opérations triangulaires, de la disponibilité et la fiabilité de l'information de base, des problèmes institutionnels, techniques et logistiques pour la mobilisation des produits locaux et de la lourdeur et la rigidité des procédures administratives qui, pris ensemble, influent de manière décisive sur l'opportunité financière de telles opérations d'urgence du point de vue du donateur. Les politiques de ciblage des distributions alimentaires subventionnées sont pour leur part confrontées aux problèmes de circonscription des effets économiques de ces opérations, face aux insuffisances notoires d'information de qualité sur des indicateurs (revenu, patrimoine, nature de la demande, situation géographique, etc.) pouvant servir de critères d'identification et de sélection des récipiendaires.

L'attention pour les systèmes nationaux de commercialisation des produits alimentaires s'est longtemps portée sur les imperfections des offices céréaliers et les effets présumés négatifs de ceux-ci sur les incitations à la production vivrière et l'accès des consommateurs à l'alimentation. Le consensus général qui se dégage des études dans ce domaine est que, dans leur poursuite d'objectifs souvent conflictuels comme ceux d'assurer une rémunération équitable du producteur tout en défendant le pouvoir d'achat du consommateur, la gestion désastreuse et l'inefficacité des offices céréaliers souvent investis de pouvoirs quasi-monopolistiques imposent aux économies nationales un poids considérable en termes de déficits budgétaires et de distorsions du pouvoir d'arbitrage des marchés. La faillite de fait de ces offices est à la base des pressions en faveur d'un ensemble de **réformes** qui visent plus leur reconversion que leur élimination: abandon de fonctions financièrement insoutenables (e.g., stabilisation des prix), transfert de fonctions purement commerciales au secteur privé (collecte, transport, stockage, distribution, etc.) et prise en charge de rôles de pourvoyeurs de biens et services à caractère public (stocks nationaux de sécurité, aides alimentaires, information sur les marchés, formation technique d'agents privés, médiation d'accès au financement etc.). Dans ce contexte, l'information adéquate des différents acteurs sur les marchés est cruciale et exige des efforts prioritaires afin de renforcer les capacités des **systèmes d'information** des offices céréaliers dans les domaines de la collecte, la gestion et l'analyse des données essentielles.

Les réformes initiées en faveur de la libéralisation des échanges visent dans une large mesure, à restaurer une certaine vérité des prix susceptible de stimuler la production de surplus vivriers plus importants pour les marchés. Les efforts d'appréciation des effets de ces réformes sur l'allocation des ressources restent par contre encore timides, en partie à cause de la difficulté d'effectuer des analyses empiriques rigoureuses en l'absence de données fiables sur la production et la commercialisation. Les analyses de certains indicateurs du degré d'intégration spatiale des marchés (marges et corrélation des prix notamment) permettent néanmoins de se rendre compte que l'efficacité dans la transmission des signaux de prix dépend essentiellement de l'accessibilité et de la régularité spatiale et temporelle de l'offre des produits vivriers. En outre, l'application de modèles de simulation élaborés sur la base de budgets de spéculations pour des exploitations-types éclaire en partie sur les contraintes (foncières, technologiques, etc.) qui s'opposent à une augmentation sensible de la production (surtout des céréales) en réponse à des prix élevés et, par conséquent, à une sécurité alimentaire à faibles coûts pour les familles et les pays. Parallèlement à ces exercices de simulation, certaines tentatives de spécification et d'estimation de fonctions d'offre paysanne dépendant d'un revenu-objectif retiennent l'attention, dans la mesure où elles tendent à fournir une autre compréhension du comportement parfois atypique (au moins en apparence) de certains groupes d'agriculteurs vis-à-vis des prix. Indépendamment de l'approche utilisée pour l'analyse, il est d'ores et déjà acquis que les tentatives futures d'évaluation des performances des marchés dans l'allocation des ressources devront tenir compte non seulement des facteurs qui déterminent la volonté, mais aussi et surtout ceux (contraintes technologiques, institutionnelles, monétaires, etc.) qui entravent la capacité des agriculteurs à répondre promptement aux incitations de prix.

Les études de l'efficacité des marchés dans la distribution des produits tels que les céréales confirment généralement que les récentes réformes de libéralisation de la commercialisation ont l'avantage d'améliorer l'approvisionnement alimentaire des consommateurs par le biais d'une plus forte concurrence, transparence et fluidité des opérations privées des commerçants. Cependant, la faible capacité d'autofinancement, l'accès restreint au crédit bancaire, la cloisonnement de l'information et l'enclavement physique résultant de l'insuffisance d'infrastructures et de moyens de transport sont autant de

facteurs qui freinent le développement de marchés alimentaires compétitifs et favorisent dans maintes situations, l'émergence chez les commerçants d'une propension à la concentration ou à la collusion. Aussi, est-il impératif que la recherche se penche davantage sur l'identification et les conditions de mise en oeuvre des fondations légales (droits, prérogatives et devoirs) indispensables au fonctionnement efficace des actions complémentaires des différents intervenants des systèmes alimentaires dans le contexte des jeunes économies de marchés.

Dernier grand chapitre de cette revue, l'examen des questions de consommation alimentaire et de nutrition révèle deux faits essentiels. Tout d'abord, les études relatives à la structure, aux déterminants et aux tendances de la consommation souffrent encore de sérieuses faiblesses qui réduisent la portée pratique actuelle de leurs résultats. En effet, le consensus scientifique dépasse rarement l'incontestable constat que les céréales dominent les profils de consommation alimentaire des sahéliens et que des céréales importées (riz et blé surtout) ravissent une part croissante de la demande finale. En l'absence d'estimations largement acceptées des différentes élasticités de cette demande, le débat reste toutefois ouvert sur le poids relatif des prix, des revenus et d'autres variables (urbanisation, changement dans la structure de l'emploi, transformation, conditionnement et préparation des produits, etc.) dans l'explication de la structure et de la dynamique des préférences des consommateurs. La tâche ici est d'autant plus complexe qu'on peut valablement supposer que, dans sa recherche de diversification alimentaire, le consommateur raisonne plus en termes d'un ensemble de caractéristiques incorporées dans des plats qu'en termes de produits vivriers purs et isolés tels que les différentes céréales. Un effort d'investigation plus poussée est donc nécessaire dans ce domaine, afin de permettre une anticipation rigoureuse du sens et de l'amplitude des effets de certaines politiques comme les changements des prix relatifs sur la demande effective des produits alimentaires de base.

Cette revue fait par ailleurs ressortir que la consommation des produits alimentaires et le bien-être nutritionnel des personnes ne sont pas nécessairement synonymes. En effet, les rares études économiques des problèmes nutritionnels réalisées à ce jour montrent que ni le niveau d'autosuffisance vivrière ni le degré de sécurité de consommation (accès aux

produits alimentaires) ne fournissent souvent une compréhension satisfaisante du statut nutritionnel des familles et, plus particulièrement, de certaines catégories de personnes (femmes et enfants) au sein des ménages. Ces études mettent en exergue d'autres facteurs (santé primaire, hygiène, éducation de base et en pratiques de nutrition, etc.) dont la disponibilité et l'accès sont tout aussi indispensables que ceux des vivres dans l'analyse des problèmes de sous-alimentation et de malnutrition. Il est par conséquent important, en matière de sécurité alimentaire, de transcender les seules préoccupations sur la consommation des denrées alimentaires -- aussi complexes soient celles-ci -- pour lier plus systématiquement dans les études le bien-être (statut) nutritionnel de groupes cibles de la population aux politiques économiques examinées.

7.2. Suggestions en Guise d'Esquisse d'Agenda de Recherches Complémentaires

Quoi que partielle, la revue qui précède rend compte de l'étendue et de la diversité des études antérieures et courantes sur les multiples facettes des problèmes alimentaires des populations sahéliennes. Nonobstant cette diversité, le survol des principales catégories d'études retenues pour cette synthèse laisse néanmoins entrevoir d'importantes lacunes dans les connaissances scientifiques requises pour informer et éclairer de façon adéquate la formulation, le suivi, l'évaluation et les ajustements continus des politiques relatives à la sécurité alimentaire dans les pays du Sahel. Certaines de ces lacunes principales qui relèvent soit de la perspective ou de la profondeur des études concernées font l'objet des suggestions suivantes à propos d'un agenda de questions prioritaires à considérer dans des études complémentaires.

(a) Insécurité alimentaire: populations concernées, causes et liens avec les politiques

Les définitions alternatives prêtées à la sécurité alimentaire dans le cadre de cette revue mettent toutes deux l'accent sur l'accès pour tous à un bien-être nutritionnel adéquat et stable. Partant, la problématique de la recherche relative à la sécurité alimentaire trouve son fondement logique dans l'insécurité alimentaire des populations. Face à cette insécurité

qui se traduit par la sous-alimentation (faim et famine) et la malnutrition transitoires ou chroniques, les différents segments ou groupes des populations ne sauraient être homogènes. Tout comme les victimes des famines ne se recrutent pas indifféremment dans toutes les couches socio-économiques d'une population, les problèmes de faim et de malnutrition affectent de façon sélective certaines strates spécifiques de personnes. Or, à l'exception de celles qui se rapportent plus spécifiquement à la nutrition, la plupart des études examinées dans cette revue tendent à adopter une perspective plutôt généralisatrice quant aux populations ciblées par les investigations. La faisabilité et la portée de leurs recommandations s'en trouvent d'autant plus limitées qu'il devient difficile d'apprécier l'impact des prescriptions faites en matière de politiques sur l'amélioration du sort alimentaire d'un groupe privilégié de personnes à risque d'insécurité identifiées au préalable.

Cette optique pourrait paraître quelque peu étiquetée si l'on tient compte de la nécessité pour la recherche de s'adresser aux aspects aussi bien curatifs que préventifs des problèmes d'insécurité alimentaire. Il n'en demeure pas moins évident que, face aux limites objectives des ressources disponibles, même les efforts préventifs dans le domaine alimentaire ne sauraient se concevoir et se réaliser en dehors d'une approche discriminatoire dans le choix d'une clientèle prioritaire à protéger. Il est donc impératif que des études additionnelles soient conçues dans la plus large mesure possible autour d'objectifs comprenant au minimum les suivants:

- (i) l'identification, à des niveaux de précision et de désagrégation acceptables, des catégories de populations (zones, familles, individus,) à risque d'insécurité alimentaire notoire en référence avec des indicateurs de base du statut nutritionnel;
- (ii) la détermination de la nature (chronique ou transitoire) et des causes profondes (accès inadéquat aux facteurs de production, insécurité d'emploi, appropriation limitée du revenu produit, etc.) de l'insécurité alimentaire de ces groupes de populations;
- (iii) la classification stratifiée, pour fins opérationnelles d'analyse, des populations à risque en fonction des causes répertoriées de leur insécurité;

- (iv) la détermination des relations entre les causes d'insécurité alimentaire identifiées d'une part et, d'autre part, des facteurs relevant des politiques économiques, des institutions et de la technologie; et
- (v) l'évaluation de l'impact des changements technologiques et des réformes dans les domaines institutionnel et des politiques sur les principales causes d'insécurité alimentaire et le statut nutritionnel des strates cibles de population retenues et la recommandation de mesures d'amélioration conséquentes.

Des essais d'évaluation empirique de l'efficacité relative de différents mécanismes de ciblage des aides alimentaires sont fortement recommandées en application logique du cadre conceptuel ci-dessus esquissé. Il en est de même pour d'autres mesures directes d'assistance publique aux populations déshéritées (services publics de santé, éducation générale et nutritionnelle de base, accès aux ressources foncières, programmes d'emploi, provision de revenu supplémentaire, assistance sociale, etc.). Ces mesures d'assistance directe constituent les éléments de ce que Drèze et Sen (1989) appellent une "stratégie de sécurité à base d'assistance" qui se caractérise par un usage discriminatoire des ressources et une redistribution biaisée des services publics en faveur des pauvres. L'exemple de plusieurs pays en voie de développement (Chili, Chine, Costa Rica, Cuba, Inde, Jamaïque et Sri Lanka) atteste qu'une telle stratégie a l'avantage de permettre une amélioration sensible et rapide de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations déshéritées et ce, sans le préalable d'une affluence générale résultant d'une croissance économique considérable et soutenue, caractéristique fondamentale d'une "stratégie de sécurité par médiation de croissance."

(b) Technologie, avantages comparatifs et sécurité alimentaire

Cette revue fait ressortir la grande importance actuellement attachée aux questions d'autosuffisance et de protection de l'agriculture des pays du Sahel, particulièrement en ce qui concerne les produits vivriers de base tels que le céréales. La justification économique de l'option en faveur d'une autosuffisance plus élevée repose, dans une large mesure, sur les avantages comparatifs actuels ou potentiels de la production agricole locale. Il apparaît

toutefois que les résultats des études disponibles sur ces avantages comparatifs ne font pas encore l'objet d'un large consensus parmi les spécialistes des questions alimentaires sahéliennes. Les désaccords actuels des points de vue semblent relever de divergences tant sur la gamme des scénarios alternatifs à prendre en compte dans les analyses que sur les déterminants essentiels et la dynamique des avantages comparatifs.

Aussi, une contribution minimale des études à venir devrait, pour réduire l'ambiguïté des estimations d'avantages comparés, s'atteler à:

- (i) systématiquement inventorier et évaluer économiquement les technologies présumées productives pour différentes spéculations agricoles en général et, plus particulièrement, pour les céréales; et
- (ii) déterminer les conditions socio-économiques et institutionnelles minimales requises pour une large diffusion et l'adoption par les agriculteurs des technologies jugées les plus productives et rentables sur les plans financier et social.

Par extension, des efforts d'adaptation et d'application plus diffusées de modèles de simulation élaborés sur la base de budgets de cultures spécifiques par zone, par type d'exploitation et par technologie de production, s'avèrent d'une grande pertinence. Le modèle conçu par l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA) pourrait ici servir de point d'inspiration pour une exploitation plus efficace des données dispersées sur les budgets de culture pour fins d'analyse des effets probables des politiques en cours ou envisagées sur la sécurité alimentaire.

En rapport avec le même grand thème, des études économiques plus axées sur la dynamique de la structure évolutive de la demande (consommation) des principaux produits vivriers s'avèrent indispensables, d'autant plus que de la demande effective dépendent largement la volonté et, à moyen ou long terme, la capacité des systèmes alimentaires nationaux à produire et à transformer davantage différents produits pour des fins commerciales. D'un autre côté, l'instabilité notoire qui caractérise l'ensemble des systèmes

alimentaires de la sous-région doit faire l'objet d'études prioritaires au triple plan des familles, des pays et de l'espace régional. Aux niveaux macroéconomiques national et régional, la question majeure qui se pose actuellement est une de problématique réelle des voies et moyens alternatifs disponibles aux Etats pour stabiliser les marchés alimentaires afin de sécuriser les consommateurs et de stimuler et soutenir l'investissement des producteurs, transformateurs et commerçants dans les filières agro-alimentaires.

(c) Dépendance de l'offre extérieure et risque d'insécurité alimentaire

Un autre point saillant de la synthèse qui précède est la réserve caractéristique des Etats sahéliens à l'endroit des politiques commerciales d'ouverture des marchés nationaux aux sources extérieures d'approvisionnement alimentaire. Cette réticence touche davantage les céréales et s'appuie généralement sur le risque perçu d'une forte dépendance qui exposerait le sort alimentaire des populations de la sous-région aux politiques des pays exportateurs et des donateurs d'aide. Force est cependant de constater que les arguments relatifs à une telle perception restent encore au niveau de la théorie, dans la mesure où peu d'arguments empiriques sont disponibles sur le bien-fondé et l'ampleur du risque concerné. Des essais d'identification et de quantification du risque d'insécurité liée à l'instabilité d'accès aux sources de disponibilités alimentaires extérieures constitue, par conséquent, un axe prioritaire d'investigation pour des études futures. Il s'agira notamment d'examiner des questions telles que celles relatives au risque de rupture d'approvisionnement lié aux contraintes en devises, à l'instabilité et la volatilité des marchés internationaux, à des facteurs d'ordre politique, etc.. Dans le même contexte, des études du risque que pourrait impliquer la mise en oeuvre de politiques relatives au commerce extérieur telles qu'une dévaluation du Franc CFA revêtent un intérêt certain.

(d) Fondations légales des systèmes nationaux de production et de distribution

A mesure que les efforts de réformes et d'ajustement structurel font progresser les pays du Sahel dans la logique des économies de marché se pose avec acuité la question des fondations légales de la structuration et du fonctionnement des systèmes de production et de

distribution alimentaires. Il convient, plus spécifiquement, d'aller au-delà de simples constats sur l'organisation, la conduite et les performances actuelles des marchés pour s'adresser d'une manière plus directe aux conséquences économiques des fondations juridiques, institutionnelles et administratives qui sous-tendent les récompenses et les sanctions de l'effort et, par conséquent, le comportement des différents acteurs (producteurs, commerçants, consommateurs) des marchés. La grande importance à accorder à ce sujet se justifie par le fait que ces fondations légales (1) déterminent la gamme d'opportunités ouvertes aux différents acteurs des filières alimentaires, (2) façonnent la perception des opportunités disponibles par les différentes catégories socio-professionnelles et (3) influent sur la capacité effective des individus à exploiter ces opportunités telles qu'ils les perçoivent.

Les futures études sur la commercialisation au niveau national et les échanges à l'échelle régionale doivent par conséquent accorder une plus grande attention à l'identification et aux modalités de mise en oeuvre effective des conditions légales minimales (droits, prérogatives et responsabilités) que requiert le fonctionnement efficace d'une économie de marché en libéralisation progressive. La question d'une redéfinition des fonctions des offices céréaliers et, d'une manière globale, de la répartition judicieuse des rôles entre les secteurs public et privé requiert ici une attention particulière, l'Etat devant formuler et mettre en oeuvre des mesures et des mécanismes propres à stimuler et supporter les initiatives privées tout en assurant une distribution socialement acceptable des coûts et des bénéfices de celles-ci.

(e) Stratégie de développement agricole global et sécurité alimentaire

Les discussions relatives aux problèmes de disponibilité et d'accessibilité des produits vivriers convergent vers la nécessité d'adopter en matière de sécurité alimentaire une approche plus globale et intégrée dans la recherche. Dans la mesure où les problèmes d'insécurité alimentaire traduisent généralement l'inadéquation des revenus des populations dont l'essentiel vit encore d'une agriculture de quasi-subsistance, l'augmentation sensible du revenu des agriculteurs devient une condition incontournable de l'amélioration simultanée de l'état des disponibilités alimentaires et du droit d'accès à l'alimentation. La recherche, dans

une telle optique, devra dépasser les seules considérations de quelques spéculations agricoles pour s'investir davantage dans les questions relatives à la formation de capital en vue d'un investissement auto-entretenu pour la croissance durable de l'agriculture sahélienne. Aussi, les politiques relatives aux activités de diversification capables de soutenir un tel processus devraient bénéficier d'une grande attention dans les études futures. Ceci en appelle à une considération plus explicite des interactions et synergies telles que celles entre:

- (i) productivité des cultures céréalières pluviales, avantages comparatifs et spécialisation des agriculteurs dans des spéculations à valeur élevée;
- (ii) performances de l'environnement des marchés et développement/adoption des technologies agricoles plus productives;
- (iii) cultures de rente, cultures vivrières, élevage et activités non agricoles pour le financement d'investissements dans les infrastructures, les technologies de production et de commercialisation, etc..

L'efficacité de la recherche sur l'ensemble des préoccupations ci-dessus énumérées repose avant tout sur la disponibilité de données sélectives mais assez fiables qui permettent d'éviter d'émettre, sur la base d'efforts louables d'analyses rigoureuses et même sophistiquées, des conclusions et des recommandations tout aussi erronées que les bases de données de départ. Dans cette optique, des efforts prioritaires doivent être consentis, à court et moyen termes, pour améliorer les capacités des systèmes d'information pertinents aux questions alimentaires (systèmes d'information sur les marchés céréaliers notamment) dans les domaines de l'identification, la collecte, la gestion et l'analyse des données indispensables à l'évaluation et au suivi permanents des politiques.

RÉFÉRENCES

- Amselle, J.-L., E. Grégoire et D. Bagayogo (1988). "Echanges Régionaux, Commerce Frontalier et Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest: Politiques Nationales et Réseaux Marchands Transnationaux." Paris: Club du Sahel/CILSS.
- Badiane, O. (1988). National Food Security and Regional Integration in West Africa. Kiel: Wissenschaftsverlag Vauk.
- Badiane, O. (1989). "Espace Régional Céréalier en Afrique de l'Ouest: Potentiel et Importance pour la Sécurité Alimentaire." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Bailhache, R. (1986). "Politique Céréalière et Coopération Sous-Régionale," in CILSS/Club du Sahel (eds.) Les Politiques Céréalières dans les Pays du Sahel: Actes du Colloque de Mindelo, 1-6 Décembre 1986 (501-9). Paris: OCDE.
- Barry, A.W. (1989). "A Study of Cereal Price Inter-Relationships Across Markets and Commodities at the Wholesale and Retail levels in Mali." Thèse de M.S.. East Lansing, Mi.: Department of Agricultural Economics, Michigan State University.
- Bascom, J. (1987). "An Overview of Food Security in the Sahel." Document de travail. Washington, D.C.: USAID.
- Berg, E. (1979). "Reforming Grain Marketing Systems in West Africa: A Case Study of Mali." Discussion Paper No. 79. Ann Arbor, Mi.: CRED, University of Michigan.
- Blein, R., B. Daviron et L. Tubiana (1989). "Les Négociations du GATT et l'Environnement International de l'Agriculture Ouest-Africaine." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Bossard, L. (1989). "L'Aide Alimentaire en Céréales Locales dans les Pays Membres du CILSS." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Bricas, N. et R. Sauvinet (1989). "La Diversification de la Consommation: Une Tendance de l'Evolution des Styles Alimentaires au Sahel." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Castillo, G., S. Devarajan, C. Jakobeit et J. de Melo (1986). "Growth and Adjustment in the CFA Franc Zone." Washington, D.C.: World Bank.

- Cleaver, K. (1985). "The Impact of Price and Exchange Rate Policies on Agriculture in Sub-Saharan Africa." World Bank Staff Working Papers, No. 728.
- CILSS/Club du Sahel (1987). Les Politiques Céréalières dans les Pays du Sahel: Actes du Colloque de Mindelo, 1-6 Décembre 1986. Paris: OCDE.
- CILSS/Club du Sahel (1990a). De l'Aide à l'Investissement ... au Soutien Financier. Rapport sur l'Aide Publique au Développement dans les Pays Membres du CILSS de 1975 à 1987. Paris: OCDE.
- CILSS/Club du Sahel, 1990b). La Charte de l'Aide Alimentaire aux Pays du Sahel. Paris: OCDE.
- Coelo, S. (1989). "Une Exemple de Protection: La Régulation des Importations de Riz au Mali." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Coste, J. (1989). "Esquisse Régionale des Flux de Céréales en Afrique de l'Ouest." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- D'Agostino, V.C. (1988). "Coarse Grain Production and Transactions in Mali: Farm Household Strategies and Government Policy." Thèse de M.S.. East Lansing, Mi.: Department of Agricultural Economics, Michigan State University.
- D'Agostino, V.C. et J.M. Staatz (1989). "The Impact of Import and Export Policies on Malian Coarse Grain Producers." Communication à l'Atelier USAID sur Food Security and Economic Growth in the Sahel, Washington, D.C., 6-8 Septembre 1989.
- de Lattre, A. (1988). "What Future for the Sahel?," The OECD Observer, vol.153, (19-21).
- Delgado, C. (1987). "Le Rôle des Prix dans l'Augmentation de la Consommation de Riz et de Blé en Afrique de l'Ouest Francophone." Communication à la Conférence sur la Dynamique de la Consommation et de la Production des Céréales en Afrique de l'Ouest, Dakar, Sénégal, 15-17 Juin 1987.
- Delgado, C. (1989a). "Questions à Propos d'un Espace Régional Protégé pour les Céréales au Sahel." Economie Rurale, Mars 1989.
- Delgado, C.L. (1989b). "La Protection des Marchés Céréaliers dans la Problématique Régionale des Echanges Agricoles affectant le Sahel." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.

- Delgado, C.L. (1990). "Commodity Priorities and Conditions for Growth of Sahelian Agriculture." Contribution au Séminaire International CIRAD/Club du Sahel sur l'Avenir de l'Agriculture des Pays du Sahel, Montpellier, France, 12-14 Septembre 1990.
- Delgado, C. et Miller C. (1984). "Changing Food Patterns in West Africa: Implications for Policy Research," in IFPRI (ed.) Compte-Rendu du Premier Atelier Interne du Projet Conjoint sur la Substitution des Céréales Importées pour les Céréales Traditionnelles en Afrique de l'Ouest (1-20). Washington, D.C.: IFPRI.
- Dembélé, N.N. et J. Staatz (1989a). "Transparence des Marchés Céréaliers et Rôles de l'Etat: La Mise en Place d'un Système d'Information des Marchés Céréaliers au Mali." Contribution au Séminaire Européen des Economistes Agricoles, Montpellier, France, 29 Mai - 2 Juin 1989.
- Dembélé, N.N. et J.M. Staatz (1989b). "Impact des Echanges Régionaux sur la Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Dembélé, N.N., J.M. Staatz et J. Egg (1990). "L'Expérience du Mali." Contribution au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur Les Systèmes d'Information sur les Marchés Céréaliers, Bamako, Mali, 23-25 Avril 1990.
- Dembélé, N.N. et P. Stephen (1988). "Quelques Elements de Performance de la Commercialisation des Céréales (Mil-Sorgho-Maïs) au Mali." Document de Travail No. 88-03. Bamako, Mali: Projet Sécurité Alimentaire CESA-MSU-USAID.
- Diagne, A. (1990). "Food Security in the Sahel: A Critical Review of the Measurements of the Cereals' Price-Elasticities." Document de Travail (provisoire). East Lansing, Mi.: Department of Agricultural Economics, Michigan State University.
- Diagnostic Permanent (1989). Suivi de la Situation Alimentaire dans les Pays du CILSS: Situation Alimentaire Exercice 1988/89 et Perspectives 1989/90. Ouagadougou: CILSS/DIAPER.
- Diagnostic Permanent (1990). "Sécurité Alimentaire et Système d'Information sur le Marché Céréalier." Contribution au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur Les Systèmes d'Information sur les Marchés Céréaliers, Bamako, Mali, 23-25 Avril 1990.
- Dioné, J. (1987). "Production et Transactions Céréalières des Producteurs Agricoles: Campagne 1985/86." Document de Travail No. 87-02. Bamako: Projet Sécurité Alimentaire CESA-MSU-USAID.

- Dioné, J. (1988). "Restructuration du Marché Céréalier et Choix des Agriculteurs." Communication à l'Atelier sur la Commercialisation des Céréales au Mali, Bamako, 18-20 Octobre 1988.
- Dioné, J. (1989a). "Informing Food Security Policy in Mali: Interactions Between Technology, Institutions and Market Reforms." Thèse de Ph.D.. East Lansing, Mi.: Department of Agricultural Economics, Michigan State University.
- Dioné, J. (1989b). "Food Security Policy Reform in Mali and the Sahel," in International Economic Association (ed.) Congress Proceedings: 9th World Congress of the International Economic Association, Vol. II (809-828). Athènes, Grèce: IEA/Economic Research Center, The Athens School of Economics and Business.
- Dioné, J. (1989c). "Policy Dialogue, Market Reforms and Food Security in Mali and the Sahel," in Rukuni, M., G.Mudumi et T.S. Jayne (eds.) Food Security Policies in the SADCC Region (134-54). Harare: UZ/MSU Food Security Research in Southern Africa Project, Deptartment of Agricultural Economics and Extension, University of Zimbabwe.
- Dioné, J. (1989d). "Comportement Commercial des Agriculteurs et Commerce Céréalier Régional en Afrique de l'Ouest." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Dioné, J. (1990). "Amélioration de l'Utilisation des Données au Sahel: Nécessité d'un Plan d'Action pour le Renforcement des Capacité Locales d'Analyse et de Diffusion de l'Information sur les Marchés." Document de Travail No. DT 01-90. Bamako: PRISAS/INSAH-MSU-USAID.
- Dioné, J. et N.N. Dembélé (1986). "Description des Circuits Céréaliers au Mali et Analyse des Données Secondaires de Prix des Céréales (Mil-Sorgho-Maïs)." Document de Travail No. 86-02. Bamako, Mali: Projet Sécurité Alimentaire CESA-MSU-USAID.
- Dioné, J. et N.N. Dembélé (1987). "Le Programme de Restructuration du marché Céréalier au Mali (PRMC): Une Analyse de ses Objectifs, son fonctionnement et ses Réalisations." Document de Travail No. 87-01. Bamako, Mali: Projet Sécurité Alimentaire CESA-MSU-USAID.
- Donaldson, G. (1984). "Food Security and the Role of the Grain Trade," in Gittinger, J.P., J. Leslie et C. Hoisington (eds.) Food Policy: Integrating Supply, Distribution, and Consumption, 1987 (213-23). Baltimore: The Johns Hopkins University Press.
- Drèze, J. et A. Sen (1989). Hunger and Public Action. Oxford: Clarendon Press.

- Egg, J. (1989a). "Disparités des Politiques et Echanges Agricoles Régionaux en Afrique de l'Ouest." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréalières Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Egg, J. (1989b). "Rapport d'Evaluation du Système d'Information sur le Marché des Céréales au Mali (SIM)." Contribution à l'Atelier National sur le Système d'Information des Marchés (SIM), Bamako, Mali, 14-16 Décembre 1989.
- Egg, J. et J.O. Igué (1986). "Approche des Echanges Agro-Alimentaires entre Pays Sahéliens et Pays Côtiers," in CILSS/Club du Sahel (eds.) Les Politiques Céréalières dans les Pays du Sahel: Actes du Colloque de Mindelo, 1-6 Décembre 1986 (255-83). Paris: OCDE.
- Egg, J., J. Igué et J. Coste (1988). "Echanges Régionaux, Commerce Frontalier et Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest: Méthodologie et Premiers Résultats." Paris: Club du Sahel/CILSS.
- Eicher, C.K. (1982). "Facing up to Africa's Food Crisis." Foreign Affairs, Vol. 61, No.1 (151-74).
- Eicher, C.K. (1988). "Africa's Food Battles." Communication plénière au 7ème Congrès Mondial de Sociologie Rurale, Bologne, Juin 1988, in Eicher, C.K. et J.M. Staatz (eds.) Agricultural Development in the Third World, seconde édition, 1990 (503-30). Baltimore: The Johns Hopkins University Press.
- Eicher, C.K. et J.M. Staatz, eds. (1984). Agricultural Development in the Third World. Baltimore: The Johns Hopkins University Press.
- Eicher, C.K. et J.M. Staatz (1986). "Food Security Policy in Sub-Saharan Africa," in Maunder, A. et U. Renborg (eds.) Agriculture in a Turbulent World Economy (215-29). Brookfield, Vt.: Gower.
- Esta, M. (1985). "Introduction des Activités de Nutrition et d'Alimentation: Projet de Développement Rural Intégré." Rome: FAO.
- Gabas, J-J. et J. Giri (1986). "Bilan de la Situation Alimentaire dans le Sahel," in CILSS/Club du Sahel (eds.) Les Politiques Céréalières dans les Pays du Sahel: Actes du Colloque de Mindelo, 1-6 Décembre 1986 (57-89). Paris: OCDE.
- Gentil (1989). "Production Agricole, Echanges Régionaux et Importations au Sahel." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréalières Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Gentil, D. et G. Ledoux (1988). "Comments on the Study Entitled 'The Competitiveness of Sahelian Agriculture' by Shapiro and Berg." Paris: IRAM.

- Ghersi, G., F. Martin et S. Larivière (1989). "Situation Alimentaire et Commerce Extérieur des Pays de l'Afrique de l'Ouest." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Gittinger, J.P., J. Leslie et C. Hoisington, eds. (1987). Food Policy: Integrating Supply, Distribution, and Consumption. Baltimore: The Johns Hopkins University Press.
- Goetz, S. (1988). "Observations on Rural Self-Sufficiency and Prospects for Expanding Cereals Production in Southeastern Senegal." Document de travail. Dakar: Projet Sécurité Alimentaire ISRA-MSU.
- Goetz, S.J. (1989). "Market Reforms and the Cash-Food Crop Debate in Southeastern Senegal." Thèse de Ph.D.. East Lansing, Mi.: Department of Agricultural Economics, Michigan State University.
- Goetz, S.J., E.W. Crawford, B.N. Diagana, J.S. Holtzman et M.T. Weber (1988). "An Analysis of Changes in Marketing Institutions and Policy on Cereals Producers and Marketing Agents in Southeastern Senegal: Executive Summary." Document de synthèse du Projet Sécurité Alimentaire ISRA-MSU. East Lansing, Mi.: Michigan State University.
- Giri, J. (1986). "Marché Mondial et Marché Sahélien des Céréales," in CILSS/Club du Sahel (eds.) Les Politiques Céréalier dans les Pays du Sahel: Actes du Colloque de Mindelo, 1-6 Décembre 1986 (287-96). Paris: OCDE.
- Hirsch, R. (1986). "Evolution et Tendances des Politiques Céréalier dans le Sahel," in CILSS/Club du Sahel (eds.) Les Politiques Céréalier dans les Pays du Sahel: Actes du Colloque de Mindelo, 1-6 Décembre 1986 (91-107). Paris: OCDE.
- Humphreys, C.P. (1986). "Cereals Policy Reform in Mali." Alexandria, Va.: Elliot Berg Associates.
- Igué, J.O. (1989). "Les Périméries Nationales: Support des Echanges Régionaux." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Institut du Sahel (1990). Stratégie et Programmation Quinquennale 1990 -1994. Bamako: CILSS/INSAH.
- Josserand, H. (1989). "Effets des Importations de Viandes Extra-Africaines sur les Echanges de Bovins entre les Pays de l'Afrique de l'Ouest." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.

- Jost, S. (1986). "L'Aide Alimentaire au Sahel," in CILSS/Club du Sahel (eds.) Les Politiques Céréalières dans les Pays du Sahel: Actes du Colloque de Mindelo, 1-6 Décembre 1986 (297-332). Paris: OCDE.
- Krum, K.L. (1987). "Adjustment in the Franc Zone: Focus on the Real Exchange Rate." World Bank CPD Discussion Paper, No. 1987-7.
- Lalau-Keraly, A. (1990). "Panorama des Systèmes d'Information sur la Sécurité Alimentaire dans les Neuf Pays du CILSS." Contribution au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur Les Systèmes d'Information sur les Marchés Céréaliers, Bamako, Mali, 23-25 Avril 1990.
- Lambert, A. (1989). "La Dynamique des Réseaux Marchands en Afrique de l'Ouest." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Lambert, A. et J. Egg (1989). "L'Intégration Régionale par les Echanges: Le Cas du Sous-Ensemble Sénégal - Mali - Gambie - Mauritanie - Guinée - Guinée-Bissau." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Lele, U., N. Van De Walle et M. Gbetibouo (1989). Cotton in Africa: An Analysis of Differences in Performance. Washington, D.C.: World bank.
- Liedholm, C. et D. Mead (1987). "Small Scale Industries in Developing Countries: Empirical Evidence and Policy Implications." MSU International Development Paper No.9. East Lansing, Mi.: Michigan State University.
- Martin, F. (1986). "La Réforme de la Politique Céréalière dans le Sahel: Le Sénégal." Alexandria, Va.: Elliot Berg Associates.
- Martin, F. (1988). "Food Security and Comparative Advantage in Senegal: A Micro-Macro Approach." Thèse de Ph.D.. East Lansing, Mi.: Department of Agricultural Economics, Michigan State University.
- Matlon, P. (1987). "Prospects for Improving Productivity in Sorghum and Pearl Millet Systems in West Africa." Communication à la Conférence sur la Dynamique de la Consommation et de la Production des Céréales en Afrique de l'Ouest, Dakar, Sénégal, 15-17 Juin 1987.
- Matthews, A. (1989). "Conséquences des Négociations du GATT et de la Convention de Lomé sur la Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.

- Maxwell, S. et A. Fernando (1989). "Cash Crops in Developing Countries: The Issues, the Facts, the Policies," World Development, vol.17, 11, (1677-1708).
- Morris, M.L. et M.D. Newman (1989). "Official and Parallel Cereals Markets in Senegal: Empirical Evidence." World Development, Vol. 17, No. 12, (1895-1906).
- Mehta, M. (1989). "An Analysis of the Structure of the Wholesale Cereals Market in Mali." Thèse de M.S., East Lansing, Mi.: Department of Agricultural Economics, Michigan State University.
- Mondot-Bernard, J. et M. Labonne (1982). Satisfaction des Besoins Alimentaires: Le Cas du Mali en l'An 2000. Paris: OCDE.
- Ndoye, O. (1989). "Coarse Grain Transactions in the Peanut Basin and the Links between Cash Crops and Food Crops." Document de travail. East Lansing, Mi.: Michigan State University.
- Ndoye, O., I. Ouédraogo et S. Goetz (1989). "L'Importance et les Causes du Commerce du Riz en Sénégambie." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Ouédraogo, I. et O. NDoye (1986). "Les Prix aux Producteurs et les marges de Collecte du Mil dans les Marchés du bassin Arachidier: 1984-85, 1985-86." Note d'Information No. 86-3. Dakar, Sénégal: BAME/ISRA.
- Ouédraogo, I., M. Sidibé, L. Diédiou et B. Faye (1989). "Evaluation du Système d'Information sur les Prix du Commissariat à la Sécurité Alimentaire." Rapport Final. Dakar: ISRA/DRSAEA.
- Ouédraogo, J-P. (1990). "L'Expérience du Burkina Faso." Contribution au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur Les Systèmes d'Information sur les Marchés Céréaliers, Bamako, Mali, 23-25 Avril 1990.
- Ould Didi, H. (1990). "La Libéralisation de la Filière Riz en Mauritanie." Rapport, Programme d'études CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Régionaux en Afrique de l'Ouest. Paris: OCDE.
- Phelinas, P. (1989). "Opinions des Utilisateurs Institutionnels sur les Informations Diffusées par le SIM." Contribution à l'Atelier National sur le Système d'Information des Marchés (SIM), Bamako, Mali, 14-16 Décembre 1989.
- Pinstrup-Andersen, P. (1989). "Assuring a Household Food Security and Nutrition Bias in African Government Policies," in International Economic Association (ed.) Congress Proceedings: 9th World Congress of the International Economic Association, Vol. II (783-807). Athènes: IEA/ERC, The Athens School of Economics and Business.

- Reardon, T. (1989). "La Demande des Céréales en Afrique de l'Ouest et ses Conséquences pour la Protection Régionale au Sahel." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Reardon, T., P. Matlon et C. Delgado (1988). "Coping with Household-Level Food Insecurity in Drought Affected Areas of Burkina Faso," World Development, vol. 16, 9, (1065-74).
- Reardon, T., T. Thiombiano et C. Delgado (1989). "L'Importance des Céréales non Traditionnelles dans la Consommation des Riches et des Pauvres à Ouagadougou," Economie Rurale, No.190, Mars-Avril.
- Reutlinger, S. et M. Selowski (1976). Malnutrition and Poverty: Magnitude and Policy Options. Baltimore: The Johns Hopkins University Press.
- Reutlinger, S. et J. Katona-Apte (1984). "The Nutritional Impact of Food Aid: Criteria for the Selection of Cost-Effective Foods," in Gittinger, J.P., J. Leslie et C. Hoisington (eds.) Food Policy: Integrating Supply, Distribution, and Consumption, 1987 (234-45). Baltimore: The Johns Hopkins University Press.
- Rogers, B.L. et M.L. Lowdermilk (1988). Food Prices and Consumption in Urban Mali. Rapport final du projet d'étude Tuffs/DNSI/USAID sur les prix alimentaires. Medford, Ma.: Tuffs University.
- Rohrbach, D.D. (1988). "The Growth of Smallholder Maize Production in Zimbabwe: Causes and Implications for Food Security." Thèse de Ph.D.. East Lansing, Mi.: Department of Agricultural Economics, Michigan State University.
- Rukuni, M. et C.K. Eicher, eds. (1987). Food Security for Southern Africa. Harare: UZ/MSU Food Security Project, Department of Agricultural Economics and Extension, University of Zimbabwe.
- Sall, A. (1987). "Inventaire Récapitulatif des Principales Politiques d'Intervention sur le Marché Céréalier au Mali: l'Expérience du PRMC." Communication au Séminaire APDAA/FAO/USAID sur les Politiques d'Intervention du Secteur Public sur les Marchés Agricoles en Afrique, Dakar, Sénégal, 30 Mars - 3 Avril 1987.
- SATEC (1982). Etude des Opérations de Développement Rural (ODR) et des Organismes Similaires: Analyse et Bilan. Paris: SATEC.
- Sawadogo, K. (1985). "Food Consumption Analysis and Related Parameters of Ouagadougou," in Ohm H.W. et J.G. Nagy (eds.) Appropriate Technologies for Farmers in Semi-Arid West Africa. West Lafayette, In.: Purdue University.

- Sawadogo, K. et J.A. Brandt (1988). "Household Food Demand in Burkina Faso: Implication for Food Policy." Agricultural Economics, Vol. 2 (345-64).
- Schmid, A.A. (1990). "Ideas for a New Nation: Public Choice and the Legal Foundations of a Market Economy." Contribution au Symposium on Agricultural Restructuring in Southern Africa, Swakopmund, Namibia, Juillet 1990.
- Sen, A. (1981). Poverty and Famines: An Essay on Entitlement and Deprivation. Oxford: Clarendon Press.
- Shapiro, K. et E. Berg (1988). "The Competitiveness of Sahelian Agriculture." Alexandria, Va.: Elliot Berg Associates.
- Sherman, J.R., K.H. Shapiro et E. Gilbert (1986). "The Dynamics of Grain Marketing in Burkina Faso. Volume I: An Economic Analysis of Grain Marketing." Consulting Report. Ann Arbor, Mi.: CRED, University of Michigan.
- Siamwalla, A. et A. Valdés (1984). "Food Security in Developing Countries: International Issues," in Eicher, C.K. et Staatz, J.M. (eds.) Agricultural Development in the Third World (189-206). Baltimore: The Johns Hopkins University Press.
- Somé, H.P. (1989). "Les Echanges entre les Marchés Frontaliers: Le Cas du Burkina Faso." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Somé, H.P., P. Giniès et D. Coulibaly (1989). "Etudes sur les Obstacles Internes à la Circulation des Céréales au Burkina Faso." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréaliers Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Souleymane, A., D. Martinet, P. Kaufmann, A. Salissou, E. Grégoire, A. Simon et K. Liman-Tinguiri (1990). "L'Expérience du Niger." Contribution au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur Les Systèmes d'Information sur les Marchés Céréaliers, Bamako, Mali, 23-25 Avril 1990.
- Staatz, J.M. (1989). "The Role of Market Conditions in Influencing the Adoption of New Agricultural Technologies in Mali." Department of Agricultural Economics Staff Paper 89-109. East Lansing, Mi.: Michigan State University.
- Staatz, J.M., V.C. D'Agostino et S. Sundberg (1990). "Measuring Food Security in Africa: Conceptual, Empirical and Policy Issues." Document de Travail (provisoire). East Lansing, Mi.: Department of Agricultural Economics, Michigan State University.
- Staatz, J.M., J. Dioné et N.N. Dembélé (1989). "Cereals Market Liberalization in Mali," World Development, vol.17, No.5, (703-18).

- Staatz, J.M., L.M. Rubey, P.N. Steffen et S. Sundberg (1989). "The Scope for Targeted Consumer Food Subsidies in Mali." Agricultural Economics Staff Paper No. 89-116. East Lansing, Mi.: Michigan State University.
- Stephen, P., N.N. Dembélé et J. Staatz (1988). "Une Critique des Rôles Alternatifs pour l'OPAM sur le Marché Céréalier à travers des Concepts de Biens Publics." Document de Travail No. 88-02. Bamako: PSA CESA-MSU-USAID.
- Stephen, P. et K. Koné (1988). "Une Reconnaissance Rapide sur les Marchés Céréaliers dans les Régions de Mopti, Tombouctou et Gao." Document de Travail No. 88-04. Bamako: Projet Sécurité Alimentaire CESA-MSU-USAID.
- Stephen, P. et M. Mehta (1989). "Quelques Eléments de la Sécurité Alimentaire Ménagère dans la Région de Gao." Note d'information No. 89-02. Bamako: Projet Sécurité Alimentaire CESA-MSU-USAID.
- Stryker, J.D., J.J. Dethier, I. Peprah et D. Breen (1987). Incentive System and Economic Policy Reform in Mali. Washington, D.C.: AIRD.
- Sundberg, S. (1988). "An Overview of the Food Consumption and Nutrition Situation in Mali." Rapport d'étude. Bamako: USAID.
- Sundberg, S. (1989). "OHV Food Consumption and Expenditure Survey: Preliminary Results of Three Rounds of Anthropometric Surveys, 1988-89." Document de Travail. Bamako: Projet Sécurité Alimentaire CESA-MSU-USAID.
- Svedberg, P. (1989). "Undernutrition in Sub-Saharan Africa: Is There a Sex Bias?" Document de Travail. Helsinki: WIDER.
- Thiombiano, T. (1989). "Rôle des Prix dans la Décision Paysanne de Produire et de Vendre ses Céréales Traditionnelles au Burkina Faso." Document préparé pour le Séminaire CILSS/CEDRES/Centre Sahel sur les Stratégies et Politiques Alimentaires au Sahel, Ouagadougou, Burkina Faso, 12-15 Juin 1989.
- Timmer, C.P. (1986). Getting Prices Right: The Scope and Limits of Agricultural Price Policy. Ithaca, N.Y.: Cornell University Press.
- Timmer, C.P., W.P. Falcon et S.R. Pearson (1983). Food Policy Analysis. Baltimore: The Johns Hopkins University Press.
- Traoré, S. (1986). "Missions et Moyens des Offices Céréaliers Comme Instruments des Politiques Céréalières," in CILSS/Club du Sahel (eds.) Les Politiques Céréalières dans les Pays du Sahel: Actes du Colloque de Mindelo, 1-6 Décembre 1986 (209-30). Paris: OCDE.

- Vallée, O. (1989). "La Dimension Monétaire des Echanges Régionaux à partir du Bénin et de la Gambie." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréalières Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Veron, J-B. (1989). "Flux Céréalières et Finances Publiques en Afrique de l'Ouest." Communication au Séminaire CILSS/Club du Sahel sur les Espaces Céréalières Régionaux en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 6-11 Novembre 1989.
- Von Braun, J., D. Hotchkiss et M. Immink (1989). "Nontraditional Export Crops in Guatemala: Effects on Production, Income and Nutrition." IFPRI Research Report, No. 73. Washington, D.C.: IFPRI.
- Weber, M.T. et T.S. Jayne (1988). "Food Security and its Relationship to Technology, Institutions, Policies and Human Capital." Department of Agricultural Economics Staff Paper 88-16. East Lansing, Mi.: Michigan State University.
- Weber, M.T., J.M. Staatz, J.H. Holtzman, E.W. Crawford et R. Bernsten (1988). "Informing Food Security Decisions in Africa: Empirical Analysis and Policy Dialogue," American Journal of Agricultural Economics, vol. 70, 5, (1044-51).
- World Bank (1986). Poverty and Hunger: Issues and Options for Food Security in Developing Countries. Washington, D.C.: World Bank.
- Zampou, T.B. (1986). "Les Problèmes Administratifs, Financiers et Juridiques qui Entravent la Circulation des Céréales entre les pays du CILSS - Le Cas du Burkina Faso, du Mali et du Niger," in CILSS/Club du Sahel (eds.) Les Politiques Céréalières dans les Pays du Sahel: Actes du Colloque de Mindelo, 1-6 Décembre 1986 (437-77). Paris: OCDE.